SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 45e LÉGISLATURE • VOLUME 154 • NUMÉRO 105

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 24 novembre 2026

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Centre des publications : Publications@sen.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible sur Internet : http://www.parl.gc.ca

LE SÉNAT

Le mardi 24 novembre 2026

La séance est ouverte à 14 heures, la Présidente étant au fauteuil.

Prière.

[*Traduction*]

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE À WINNIPEG

L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler : Honorables sénateurs, récemment, lors d'une conversation avec un intervenant du Manitoba, on m'a demandé ce qui me donnait de l'espoir pour l'avenir. J'ai répondu qu'il s'agissait du financement fédéral de 1 milliard de dollars prévu dans le budget de 2026 pour créer des conditions visant à mettre fin à l'itinérance à Winnipeg.

Partout au Canada, l'itinérance est un problème qui va en s'aggravant. Selon le recensement de la rue de 2024 d'End Homelessness à Winnipeg, plus de 2 400 personnes étaient en situation d'itinérance. Près de 80 % d'entre elles s'identifiaient comme Autochtones et près de 68 % étaient en situation d'itinérance chronique.

Les données sur la santé sont tout aussi préoccupantes. Parmi les personnes interrogées, 71 % ont déclaré avoir des problèmes de toxicomanie, 56 % ont déclaré avoir des problèmes de santé mentale et plus de 50 % se sont rendues à l'urgence ou ont été hospitalisées au cours de la dernière année. Après l'hospitalisation, seulement 11,8 % des personnes ont trouvé un logement permanent.

En outre, les organismes de première ligne font face à une demande considérable. En 2025, la Siloam Mission a organisé plus de 50 000 nuitées dans des refuges, a servi plus de 550 000 repas et a enregistré plus de 15 000 visites à son centre de santé.

Lors de l'annonce faite en novembre à Winnipeg, j'ai été encouragée après avoir appris la participation de quatre niveaux administratifs : fédéral, provincial, municipal et autochtone, aux côtés d'organismes communautaires, de partenaires du secteur privé et de philanthropes. Une somme pouvant atteindre 800 millions de dollars est prévue pour construire plus de 2 000 logements de soutien et de transition. Plus de 200 millions de dollars sont prévus aussi pour la création d'un nouveau centre de santé mentale et de toxicomanie à Winnipeg.

Cet argent vise à remédier non seulement à la pénurie de logements, mais aussi aux problèmes sanitaires et sociaux qui sont des facteurs associés à l'itinérance.

Le centre offrira des soins actifs et externes, des logements permanents et des services de soutien. La province assumera la moitié des coûts de construction du centre, gèrera le centre lui-même et les logements et fournira du soutien continu aux résidants, et ce, dans la continuité du travail mené par des organismes locaux comme End Homelessness Winnipeg, la Siloam Mission et l'Organisation des chefs du Sud. C'est une approche essentielle, car, pour mettre fin à l'itinérance, il ne suffit pas de construire des immeubles. Il faut un financement constant pour le fonctionnement, du personnel soignant, des traitements accessibles en santé mentale et en toxicomanie, des services adaptés à la culture, des logements abordables permanents et bien plus encore.

Ayant passé plus d'une vingtaine d'années à prendre soin de patients au Manitoba, je sais que, pour qu'une personne puisse être vraiment en bonne santé, il faut aller au-delà des questions médicales et s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent et travaillent. C'est pourquoi ce projet a le potentiel de changer des vies en profondeur et devrait nous donner de l'espoir pour l'avenir.

Merci, *meegwetch*.

À VOIX ÉGALES

L'honorable Farah Mohamed : Honorables sénateurs, regardez un peu cet édifice et les portraits sur les murs, puis songez à l'histoire qu'ils représentent. Pendant des générations, les femmes ont regardé des institutions comme celle-ci sans vraiment s'y reconnaître. Le message était clair : le pouvoir politique appartenait à quelqu'un d'autre.

Il y a 25 ans, un groupe de femmes canadiennes de toutes les allégeances politiques a décidé que ce n'était plus acceptable. Elles ont fondé À voix égales avec la conviction que la démocratie est plus forte quand les femmes ont des chances égales d'y participer, de la façonner et d'en assurer le leadership. L'une des cofondatrices était notre ancienne collègue, l'honorable Donna Dasko.

Au cours des 25 dernières années, À voix égales a concrétisé cette conviction. Grâce à des écoles de campagne, à du mentorat et à des réseaux nationaux, À voix égales donne aux femmes les compétences, les relations et la confiance nécessaires pour se porter candidates aux élections. Grâce à des initiatives comme Les héritières du suffrage, l'organisme attire des jeunes femmes de toutes les circonscriptions fédérales sur la Colline du Parlement, ce qui les aide à se voir comme des participantes de notre démocratie.

Il y a eu des progrès : les femmes occupent maintenant environ 55 % des sièges au Sénat. Cependant, il demeure difficile d'assurer une présence soutenue des femmes. Lors des élections fédérales de 2025, les femmes représentaient un peu plus de 30 % des candidats, et seulement 102 des 596 candidates ont été élues.

Les jeunes femmes demeurent particulièrement sous-représentées chez les élus. Encourager la prochaine génération à considérer la politique comme un environnement où elles ont pleinement leur place est essentiel pour bâtir une démocratie plus représentative.

La représentation n'est qu'une partie du problème. Le harcèlement en ligne, les obstacles financiers et les exigences de la vie publique continuent de décourager les femmes de se lancer en politique et font en sorte qu'il est plus difficile pour elles d'y rester. C'est important, car la démocratie est plus forte lorsque la prise de décisions reflète l'ensemble de la société. Aucune politique, qu'il s'agisse de sécurité nationale ou de développement économique, ne devrait être élaborée sans le point de vue et l'expérience des femmes.

J'espère qu'au cours des 25 prochaines années, nous n'aurons plus besoin d'organismes comme À voix égales pour convaincre les femmes qu'elles ont leur place en politique ou pour les aider à surmonter les obstacles. Au lieu de cela, nous aurons bâti une culture politique où leur leadership est attendu, où leurs voix sont valorisées et où leur participation fait simplement partie de ce à quoi ressemble une démocratie saine.

Merci.

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

LA DÉCISION RELATIVE AU MYANMAR

L'honorable Salma Ataullahjan : Honorables sénateurs, jeudi dernier, le monde a entendu la Cour internationale de justice affirmer ce que je demande aux gens de réaliser depuis des années, c'est-à-dire que le Myanmar a commis un génocide contre les Rohingyas. C'était la première fois de son histoire que la cour déclarait un État responsable d'avoir commis un génocide.

Pour moi, cette décision m'a rappelé l'Assemblée de l'Union interparlementaire qui a eu lieu à Québec, en 2013, lorsque la délégation birmane a demandé la tenue d'une rencontre. Les délégués voulaient savoir ce qui fait la viabilité du Canada. J'ai parlé du respect mutuel, de la liberté de pratiquer la religion de notre choix et du fait que les Canadiens sont tous sur un pied d'égalité.

Puis, en 2017, j'ai assisté à un dîner avec la délégation birmane à l'occasion de la visite de Aung San Suu Kyi au Canada. Lorsque j'ai essayé de parler de la crise des Rohingyas, son porte-parole a simplement dit : « Pas les Rohingyas. » Je ne peux oublier mon trouble lorsque ces mots ont coupé court à la conversation sur un peuple tout entier. J'ai été particulièrement découragée, car je travaillais sur ce dossier depuis 2012.

Chers collègues, vous vous souviendrez peut-être qu'en 2017, au moment où des familles rohingyas fuyaient vers le Bangladesh, j'ai présenté une motion demandant au Canada d'exhorter le Myanmar à mettre fin à la violence, motion que le Sénat a adoptée à l'unanimité. J'ai également proposé que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne étudie cette crise. Nous avons appris ce que les gens avaient subi et nous avons réfléchi à ce que le Canada pouvait faire pour que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Au fil des ans, j'ai continué de soulever la question des Rohingyas auprès des entités et organisations concernées. L'an dernier, je me suis rendue au Bangladesh et j'ai vu les conditions dans lesquelles vivent les réfugiés rohingyas. À l'époque, les élèves des camps ne pouvaient étudier que jusqu'à la 10e année. J'ai soulevé la question auprès des représentants du gouvernement de l'époque que j'ai rencontrés. Grâce aux efforts soutenus de nombreux groupes et particuliers, ces élèves peuvent maintenant poursuivre leurs études jusqu'à la 12e année.

• (1410)

Certains de ces élèves grandissent dans les mêmes camps où leur famille s'est réfugiée en 2017. J'ai pensé à ces familles lorsque j'ai assisté à une activité de financement de la communauté rohingya à Toronto la semaine dernière. J'ai encore pensé à elles lorsque j'ai lu le jugement de la cour qui ordonne au Myanmar de permettre aux Rohingyas déplacés de rentrer chez eux en toute sécurité, volontairement et dans la dignité.

Je suis reconnaissante à la Gambie d'avoir porté cette affaire devant les tribunaux et au Canada pour son intervention. Nous devons maintenant travailler avec nos partenaires internationaux pour veiller à ce que le Myanmar fasse preuve de jugement tout en continuant à soutenir les réfugiés et les pays qui les ont hébergés.

Après si longtemps, il a été très marquant d'entendre la cour énoncer officiellement la responsabilité du Myanmar. J'espère voir le jour où les familles que j'ai rencontrées dans les camps pourront rentrer chez elles. Elles méritent d'avoir la liberté de décider si elles veulent rentrer et l'assurance que, si elles le font, leurs enfants pourront grandir en sécurité.

Merci.

VISITEURS À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Men of the Deeps. Ils sont les invités des honorables sénateurs Cuzner et MacDonald.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

THE MEN OF THE DEEPS

L'honorable Rodger Cuzner : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le 60e anniversaire des Men of the Deeps, la seule chorale de mineurs de charbon en Amérique du Nord. Composé entièrement d'hommes qui ont travaillé dans les profondeurs de la terre, ce groupe iconique a représenté le Cap-Breton et le Canada sur des scènes du monde entier.

Fondée en 1966, cette chorale s'est donné pour mission de préserver la culture minière du Cap-Breton au moyen de chansons et d'histoires chantées et racontées par des hommes qui ont de l'expérience dans ce domaine.

Au fil des ans, 114 hommes ont fièrement porté les combinaisons décorées des armoiries du groupe. Aujourd'hui, 28 membres gardent la tradition bien vivante.

La chorale a chanté lors d'Expo 67 à Montréal et d'Expo 86 à Vancouver. En 1976, elle est devenue le premier groupe artistique à faire une tournée en République populaire de Chine. Elle s'est produite en spectacle des Territoires du Nord-Ouest à l'Arizona et de l'Alabama à la Floride en passant par le Kosovo. Les Men of the Deeps ont chanté dans les mines de charbon du Kentucky, de la Virginie et de la Pennsylvanie et lors de grands congrès miniers à Cincinnati et à Denver. Ils ont même ébloui les foules à Las Vegas.

Leurs concerts, leurs enregistrements et leurs passages à la télévision leur ont permis de côtoyer des icônes telles que Rita MacNeil, Anne Murray, Jim Cuddy, Kris Kristofferson, Roger Whittaker et The Rankin Family.

Cependant, honorables sénateurs, leurs voix retentissent bien au-delà de la scène. Pendant des générations, les houilleurs du Cap-Breton ont parcouru des kilomètres et des kilomètres sous les fonds marins. Ils travaillaient dans des conditions rudes et dangereuses, leur sécurité et leur survie dépendant de leur coopération. À la surface, les familles vivaient dans l'incertitude à chaque quart de travail et dans la douleur lorsqu'elles perdaient un père ou un fils qui ne devait jamais revenir à la maison. Ces expériences ont créé

une culture centrée sur la résilience, la loyauté, l'humour et le sentiment d'appartenance. Depuis 60 ans, la chorale des mineurs préserve ce patrimoine.

Grâce aux histoires qu'ils racontent, les chanteurs rappellent aux spectateurs l'époque où le produit de leur dur labeur permettait de chauffer les maisons des provinces de l'Atlantique, de faire tourner les usines du Haut-Canada à l'époque de la grande expansion industrielle, et de propulser les flottes de navires de la marine navale et de la marine marchande qui ont soutenu nos soldats pendant les deux guerres mondiales.

Même si les mines de charbon n'existent plus, les chanteurs des Men of the Deeps continuent de porter le flambeau. Lorsqu'ils surgissent des ténèbres avec leurs lampes brillantes, ils créent immédiatement un lien étroit avec leur public, avec qui ils partagent des chansons et des histoires de mineurs dont la vie et la culture ont contribué à bâtir notre grand pays.

Honorables sénateurs, je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter la chorale The Men of the Deeps du Cap-Breton pour ses 60 années extraordinaires et pour remercier ses 114 membres, passés et présents, de leur contribution à la culture et au patrimoine canadiens.

Merci.

Des voix : Bravo!

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Hannah Mahoney, boursière postdoctorale auprès de la Vaccine and Infectious Disease Organization. Elle est l'invitée de l'honorable sénatrice Muggli.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'honorable Bernadette Clement : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour célébrer les victoires remportées aux récentes élections municipales en Ontario et pour rappeler aux électeurs que voter est important.

Hier soir, j'ai assisté avec joie et quelques larmes à l'assermentation du nouveau conseil municipal de Cornwall. J'ai eu l'honneur de placer la chaîne de fonction sur les épaules de la nouvelle mairesse de Cornwall, Sarah Good, la deuxième femme à occuper ce poste. Quand on est le premier, les enjeux sont fort élevés, car on ne veut pas être le dernier. Au début, on veille avant tout à ne rien gâcher. On veut qu'il y en ait un deuxième et un troisième et que ceux qui viendront après nous aient la vie plus facile. Une fois qu'on a siégé au conseil municipal, il est impossible d'oublier à quel point les liens sont profonds entre les administrations municipales et les gens qu'elles servent.

Beaucoup d'entre nous dans cette enceinte ont connu ça : le sénateur Carignan, la sénatrice Arnold, la sénatrice Sorensen, le sénateur Black, le sénateur Forest et le regretté sénateur Lewis. Les gens sont au cœur de notre travail de législateurs, de nos tâches de gouvernance, des liens que nous tissons et de nos décisions budgétaires, et ce travail se fait très souvent dans la joie.

Je regrette donc que le taux de participation aux élections ne corresponde pas à ce degré de proximité. L'Association des municipalités de l'Ontario rapporte que le taux de participation a légèrement augmenté lors des élections d'octobre. En Ontario, plus de 4 millions de personnes ont voté en 2026, ce qui signifie que le taux de participation cette année a été de 36 %, soit une hausse de 3 % par rapport aux élections municipales de 2022. Ce n'est toujours pas suffisant. Nous pouvons faire mieux.

Notre travail ne se termine pas après le jour du scrutin. Les gens qui entrent en fonction ont besoin de soutien et de mentorat en continu — merci, À voix égales — et de quelqu'un derrière eux qui leur dit : « Je suis là pour vous. » J'en ai certainement eu besoin, et il y a une multitude de pionnières qui en auront besoin également.

Permettez-moi de citer les noms de certaines des femmes qui ont été élues. Je pense à Lori Lococo, Bea Kenny, Stephanie LeMay et Maggie Horsfield, qui sont les premières mairesses de Niagara Falls, de Port Colborne, de Pembroke et de North Bay. Je pense aussi au conseil composé uniquement de femmes de Merrickville-Wolford, qui est dirigé par Anne Barr.

Je ne suis pas encore revenue de toutes les pionnières qui ont été élues lors des élections de mi-mandat aux États-Unis : Keisha Lance Bottoms, la toute première femme gouverneure de la Géorgie et la toute première femme noire gouverneure aux États-Unis; Amy Acton, la première femme gouverneure de l'Ohio; Deb Haaland, la première femme autochtone gouverneure du Nouveau-Mexique; et Gina Hinojosa, la première personne hispanique à être élue gouverneure du Texas. Dites leur nom bien haut.

Comme tous les autres élus, ici comme de l'autre côté de la frontière, ces pionnières vont maintenant gouverner, mais les retombées de leur élection sont énormes. Elles envoient un message très fort à ceux et celles d'entre nous qui ne sentent pas assez souvent représentés en politique. Cette diversité se traduit par de meilleures politiques qui tiennent compte de tous les membres de la société et qui répondent aux besoins de tous. La joie et l'espoir qui en découlent inciteront davantage de femmes et de personnes de diverses origines à se lancer en politique et susciteront l'intérêt des gens pour les élections.

Félicitations à tous ceux qui se sont portés candidats à des élections le mois dernier.

[*Français*]

Félicitations! Merci. *Nia:wen*.

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Gabrielle Bardall, chercheuse à l'Université Sainte-Anne qui se spécialise dans la résilience démocratique face à la polarisation, la désinformation et l'ingérence étrangère. Elle est l'invitée de l'honorable sénatrice Coyle.

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

L'honorable Allister Surette : Honorables sénateurs, j'ai eu le grand privilège de participer à la 20e édition du Sommet de la Francophonie, qui avait lieu du 12 au 16 novembre à Phnom Penh,

au Cambodge, où j'ai représenté le chapitre canadien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Notre collègue, le sénateur Gignac, était aussi présent.

Le Sommet de la Francophonie est la plus haute instance de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il s'agit d'une rencontre des 92 gouvernements et États membres de l'organisation qui a lieu tous les deux ans. Il constitue le plus important rassemblement multilatéral de l'espace francophone.

• (1420)

Cette année, environ 3 000 délégués provenant des gouvernements et États membres, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé se sont réunis afin de discuter de coopération internationale et de renforcer les liens au sein de la Francophonie.

À titre d'exemple, lors d'une journée d'étude organisée par la Société royale du Canada, l'Acfas, l'Université d'Ottawa et Affaires mondiales Canada, des représentants de partout au monde ont échangé sur les moyens de renforcer les liens entre les États et les milieux de la recherche au sein de l'espace francophone international.

Similairement, dans le cadre du salon de l'innovation francophone, FrancoTech, plus de 200 entreprises se sont rassemblées afin de stimuler les échanges économiques, promouvoir le progrès technologique et mettre en valeur l'excellence entrepreneuriale au sein de la Francophonie.

Un sujet est revenu dans presque toutes les discussions, soit la montée de l'intelligence artificielle et la manière dont la Francophonie devra se positionner face à cette technologie en constante évolution.

Ce dont je suis le plus fier fut de constater l'ampleur de la contribution de toutes les communautés francophones du Canada à la Francophonie internationale. La vitalité de nos communautés francophones a été mise à l'honneur, notamment au village de la Francophonie, où l'Acadie et la francophonie canadienne brillaient de toutes leurs couleurs.

Cette année était aussi toute particulière pour la francophonie canadienne et la communauté franco-manitobaine, car la province du Manitoba est officiellement devenue membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie. La province du Manitoba rejoint ainsi les rangs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, et, bien sûr, du Canada.

Je termine, honorables sénatrices et sénateurs, en vous invitant à vivre l'expérience du Sommet de la Francophonie par vous-mêmes, puisque la prochaine édition se tiendra ici même, à Ottawa et Gatineau, les 7 et 8 septembre 2028. Ce sera la troisième fois que le Canada accueillera cette importante rencontre, après Moncton en 1999 et Québec en 2008. Je vous donne donc rendez-vous en 2028 pour le 21e Sommet de la Francophonie.

Merci.

[*Traduction*]

VISITEUR À LA TRIBUNE

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, je vous signale la présence à la tribune de Lyndsay Hayhurst, professeure associée à l'École de kinésiologie et des sciences de la santé de l'Université York et titulaire de la chaire de recherche York sur le sport, la justice en matière de genre et de mobilité climatique, et la recherche participative numérique. Elle est l'invitée de l'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*).

Au nom de tous les honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Sénat du Canada.

Des voix : Bravo!

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

LE COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE—DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2026

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les rapports annuels de 2026 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. 1985, ch. A-17, par. 23(5).

[*Traduction*]

PROJET DE LOI DE SERGUEÏ MAGNITSKI SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL PRÉSENTÉ

L'honorable Peter Harder, au nom du sénateur Boehm, président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, présente le rapport suivant :

Le mardi 24 novembre 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-219, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) et la Loi sur les mesures économiques spéciales, a, conformément à l'ordre de renvoi du 3 novembre 2026, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER M. BOEHM

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion de la sénatrice Martin, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PROJET DE LOI VISANT À RENFORCER LE SECTEUR DE LA DÉFENSE DU CANADA

PRÉAVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE, DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS À ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, je donne préavis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-40, Loi concernant la production, l'approvisionnement et l'investissement relativement à la défense et la sécurité nationales, déposé à la Chambre des communes le 6 octobre 2026, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

2. si le projet de loi est adopté en deuxième lecture, il soit renvoyé au comité, le cas échéant;

3. aux fins de son examen de la teneur et de son étude du projet de loi, le comité soit autorisé à se réunir, même si le Sénat siège à ce moment-là ou est alors ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard.

[*Français*]

LE SÉNAT

PRÉAVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE SÉNAT À SE RÉUNIR EN COMITÉ PLÉNIER AFIN D'ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-42

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, je donne préavis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, et sans entraver les travaux relatifs au projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement :

1. à 15 heures le jeudi 3 décembre 2026, le Sénat se forme en comité plénier afin d'étudier la teneur du projet de loi;

2. le comité plénier reçoive l'honorable François-Philippe Champagne, c.p., député, ministre des Finances et du Revenu national, et l'honorable Gregor Robertson, c.p., député, ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, accompagnés d'un maximum de deux fonctionnaires chacun;

3. le comité lève sa séance au plus tard 70 minutes après le début de ses travaux, excluant les remarques introductives de la présidence ou toute suspension;

4. les remarques introductives des ministres soient limitées à un maximum de cinq minutes chacun;

5. si, au cours du comité plénier, un sénateur n'utilise pas l'entière période de 10 minutes prévue pour les interventions à l'article 12-31(3)d) du Règlement, les réponses des témoins y comprises, il puisse céder le reste de son temps à un autre sénateur;

6. si la sonnerie d'appel pour un vote retentit au moment où le comité doit se réunir, elle cesse de se faire entendre pendant le comité plénier et retentisse de nouveau une fois les travaux du comité terminés pour le temps qu'il reste;

7. il soit entendu que tous les témoins comparaissent en personne;

8. il soit entendu que les comités devant se réunir ce jour-là soient autorisés à se réunir, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

LOI SUR L'ABORDABILITÉ DES PRODUITS D'ÉPICERIE ET DU LOGEMENT

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur la Présidente annonce qu'elle a reçu de la Chambre des communes le projet de loi C-42, Loi visant certaines mesures liées à l'abordabilité et au logement, accompagné d'un message.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur la Présidente : Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Moreau, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance d'après-demain.)

• (1430)

LANGUES OFFICIELLES

PRÉAVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À REPORTER LA DATE DE DÉPÔT DE SON RAPPORT FINAL CONCERNANT SON ÉTUDE SUR LE RENFORCEMENT DES RESPONSABILITÉS DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ARTS, DE CULTURE ET DE PATRIMOINE

L'honorable Allister Surette : Honorables sénateurs, je donne préavis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai :

> Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 29 octobre 2025, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant son étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et au Canada soit reportée du 31 mars 2027 au 30 juin 2027;
>
> Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès de la greffière du Sénat si le Sénat ne siège pas à ce moment-là et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat.

[*Traduction*]

LA MODERNISATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

PRÉAVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Wanda Thomas Bernard : Honorables sénateurs, je donne préavis que, après-demain :

> J'attirerai l'attention du Sénat sur la modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SURVEILLANCE SOUS-MARINE

L'honorable Yonah Martin (leader suppléante de l'opposition) : Monsieur le leader du gouvernement, un récent reportage de la CBC a révélé que, même si les entreprises canadiennes Kraken Robotics et Cellula Robotics vendent des drones de surveillance sous-marine de pointe à nos alliés de l'OTAN, le Canada n'a toujours pas acquis ces technologies, et ce, malgré les lacunes connues dans ses capacités de surveillance maritime. Les experts nous préviennent que ces lacunes rendent notre vaste littoral et nos infrastructures sous-marines essentielles vulnérables à l'ingérence étrangère et au sabotage.

Compte tenu des menaces croissantes que le Canada et ses alliés doivent affronter, pourquoi le gouvernement ne tire-t-il pas parti des technologies canadiennes éprouvées pour renforcer notre surveillance sous-marine et protéger la souveraineté du Canada?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je ne suis pas d'accord avec la prémisse de votre question, sénatrice Martin. Les dépenses du gouvernement en matière de défense n'ont jamais été aussi importantes dans l'histoire du pays. Le gouvernement reconstruit les Forces armées canadiennes, les réarme et réinvestit dans celles-ci pour défendre le Canada, renforcer sa souveraineté et soutenir ses alliés. Le Canada a atteint la cible de 2 % de l'OTAN en matière de dépenses de défense 5 ans avant la cible précédente. Le budget de 2025 prévoyait 81,8 milliards de dollars sur 5 ans pour renforcer nos capacités, nos infrastructures et notre personnel militaires.

Je pense que nous faisons notre juste part et que nous avons l'intention d'investir davantage parce que, avec nos alliés de l'OTAN, nous essayons d'atteindre l'objectif d'investissement de 5 %.

La sénatrice Martin : Jamais dans l'histoire du pays, comme vous le dites, un gouvernement ne s'est accordé autant de pouvoirs pour accélérer l'approvisionnement en matière de défense, et voilà maintenant qu'il cherche à obtenir encore plus de pouvoirs grâce au projet de loi C-40. Selon vos dires, ces mesures fonctionnent. Alors, pourquoi le gouvernement n'arrive-t-il toujours pas à fournir à la marine les capacités dont elle a besoin? Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que, si vous avez plus de pouvoir, vous obtiendrez de meilleurs résultats?

Le sénateur Moreau : Nous n'en sommes qu'à l'étape de l'étude préalable du projet de loi C-40, il n'y a donc aucun résultat puisque le projet de loi n'a pas été encore adopté. Cependant, nous procédons rapidement à des investissements pour que les Forces armées canadiennes disposent de la technologie et de tout l'équipement dont elles ont besoin pour assurer à la fois notre souveraineté et la sécurité de tous les Canadiens.

C'est à cela que notre gouvernement s'est engagé, et je ne me souviens d'aucun gouvernement conservateur qui en ait fait autant que le gouvernement actuel.

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

LE BUREAU DES GRANDS PROJETS

L'honorable Jim Quinn : Sénateur Moreau, nous avons appris aujourd'hui que Northcliff Resources a renoncé à l'usine à valeur ajoutée prévue dans son projet de mine de tungstène Sisson au Nouveau-Brunswick, le PDG de l'entreprise ayant déclaré que la demande actuelle est insuffisante. L'étude de faisabilité la plus récente de Northcliff abandonne l'idée de construire une usine de paratungstate d'ammonium sur place, car la situation actuelle du marché favorise plutôt la vente de la majorité du concentré de tungstène directement aux États-Unis.

Il y a deux mois, le département de la Guerre des États-Unis a annoncé un investissement de 450 millions de dollars pour accélérer les capacités de fabrication d'Elmet Technologies. Il y aura notamment des investissements dans les activités d'Elmet au Maine, au Michigan et en Ohio, où la société fabrique et transforme du tungstène ainsi que d'autres matériaux et composants de pointe.

Selon la Loi visant à bâtir le Canada, pour qu'un projet soit désigné d'intérêt national, il doit notamment « renforcer l'autonomie, la résilience et la sécurité du Canada ». La nouvelle parue aujourd'hui fait-elle obstacle à la désignation d'un tel projet?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Les minéraux critiques et les actifs stratégiques du Canada sont essentiels à notre sécurité économique et nationale, à notre capacité de défense et à la compétitivité de notre industrie. La mine Sisson représente une occasion de rétablir la production canadienne de tungstène et de faire du Canada un fournisseur fiable de minéraux critiques sur le marché mondial.

Comme vous l'avez souligné à juste titre, le renforcement de l'autonomie, de la résilience et de la sécurité du Canada est l'un des nombreux facteurs qui peuvent être pris en compte pour déterminer si un projet est d'intérêt national. Je ne préjugerai d'aucune décision concernant la désignation de ce projet, mais les objectifs du gouvernement demeurent inchangés : exploiter les ressources naturelles du Canada, diversifier nos relations commerciales et renforcer nos capacités industrielles nationales.

Le sénateur Quinn : Sénateur Moreau, je comprends qu'il s'agit d'une décision du promoteur et non du gouvernement, mais cela pourrait-il changer l'analyse du gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre, d'une part, l'autonomie canadienne et la diversification par la recherche d'autres partenaires commerciaux que les États-Unis et, d'autre part, les considérations économiques?

Le sénateur Moreau : Sénateur Quinn, c'est précisément pour cette raison que, dans le cadre du budget de 2026, le gouvernement investit dans l'expansion des capacités nationales de production et de traitement des minéraux critiques tout en construisant les infrastructures nécessaires pour acheminer nos ressources vers le marché mondial. Le gouvernement sait que le développement de projets commercialement viables et le renforcement des capacités nationales à valeur ajoutée sont tous deux importants pour la résilience économique à long terme du Canada.

LES AFFAIRES MONDIALES

LE SOMMET CANADIEN DE L'INVESTISSEMENT

L'honorable Tony Loffreda : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement au Sénat.

Le Sommet canadien de l'investissement, qui s'est tenu à Toronto, a réuni des investisseurs de près de 30 pays et a donné lieu à de nouveaux engagements d'investissement approchant les 500 milliards de dollars. C'est une excellente nouvelle pour le Canada. Le budget de 2026 propose 181,4 millions de dollars pour que le Canada élargisse ses efforts en vue d'attirer des capitaux mondiaux, ce qui comprend l'ajout d'une expertise dans ce secteur financier spécialisé et l'établissement d'une présence sur les principaux marchés mondiaux.

Le gouvernement peut-il fournir des détails sur la façon dont cet argent sera utilisé?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Le gouvernement s'est engagé à attirer 1 billion de dollars d'investissements en instaurant la Mégadéduction à la productivité et en signant, avec les Émirats arabes unis, l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers. Le premier ministre a convoqué le premier Sommet canadien de l'investissement, lequel a attiré des investisseurs de 30 pays qui géraient plus de 100 billions de dollars d'actifs et pouvaient investir ici. Cela a déjà donné lieu à de nouveaux engagements d'investissements de près de 500 milliards de dollars envers le Canada, tout cela grâce à ce sommet.

Le gouvernement met maintenant en place la Mégadéduction à la productivité, qui réduira de plus de la moitié le taux marginal d'imposition sur les nouveaux investissements des entreprises, le faisant passer de 13 % à 6,4 %. Cette mesure attirera des investissements au Canada parce que ce sera le taux le plus bas du G7.

Le sénateur Loffreda : Merci de votre réponse, sénateur Moreau.

Dans le budget de 2026, on confirme aussi que l'agence Investir au Canada organisera les futurs sommets de l'investissement. Quand peut-on s'attendre à ce que le prochain sommet ait lieu, et comment les futures activités poursuivront-elles sur la lancée du sommet de Toronto?

De plus, étant donné que le gouvernement nourrit l'ambition d'attirer 500 milliards de dollars de plus en nouveaux investissements du secteur privé sur cinq ans, quels jalons définira-t-il pour s'assurer que les engagements annoncés se traduisent véritablement par des investissements et favorisent la croissance du Canada?

• (1440)

Le sénateur Moreau : Je ne peux pas avancer de date pour le prochain sommet. J'espère qu'il aura lieu dès que possible. Nous savons que le gouvernement aide toutes les entreprises, les grandes comme les petites, grâce à la mégadéduction. Cette dernière contribuera aussi à attirer des investissements, car, comme je l'ai dit précédemment, le taux d'imposition deviendra le plus faible du G7 et équivaudra à environ la moitié de celui qui est en vigueur aux États-Unis. C'est donc très important.

L'EXPORTATION DE CANNABIS

L'honorable Tony Dean : Sénateur Moreau, ma question fait suite à celle que j'ai récemment posée à propos des exportateurs canadiens de cannabis médical, qui font de bonnes affaires. Bien entendu, ils n'ont pas le droit d'exporter de cannabis récréatif, mais ils comptent tout de même parmi nos plus grands exportateurs : 1 milliard de dollars en exportations cette année et 2 milliards prévus l'an prochain. L'Allemagne et l'Australie sont nos principaux clients. Pourtant, ces exportateurs n'ont pas accès aux missions commerciales que le gouvernement fédéral lance régulièrement un peu partout dans le monde, y compris, j'en suis sûr, en Allemagne et en Australie.

Pouvez-vous nous dire quand ces producteurs et exportateurs, qui comptent parmi nos plus dynamiques, auront accès à de l'aide gouvernementale et, surtout, aux missions commerciales?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Eh bien, sénateur Dean, permettez-moi d'abord de vous remercier de défendre sans relâche les intérêts des producteurs et des exportateurs canadiens de cannabis thérapeutique, une industrie en pleine croissance qui contribue à l'économie, qui crée des emplois et qui assure une forte présence canadienne sur les marchés internationaux.

Je suis heureux de préciser que les entreprises canadiennes autorisées par Santé Canada à produire du cannabis à des fins médicales sont admissibles à l'aide du Service des délégués commerciaux du Canada, qui peut entre autres cerner des débouchés, établir des relations commerciales et se frayer un chemin sur les marchés internationaux pour elles. Les entreprises admissibles peuvent également demander un soutien financier dans le cadre du programme CanExport PME. En ce qui concerne les

missions commerciales d'Équipe Canada, je tiens à vous rassurer, sénateur : rien n'empêche les entreprises canadiennes de cannabis thérapeutique de présenter une demande de participation.

Lors de ma discussion avec le cabinet du ministre, ses représentants se sont dits prêts à discuter directement avec vous de cette question pour voir comment nous pouvons aider davantage l'industrie.

Le sénateur Dean : J'accepte l'offre du sénateur Moreau de me mettre en communication avec les fonctionnaires concernés, et j'en discuterai avec eux. La réponse m'encourage, et j'ai hâte que ce soutien soit offert à nos exportateurs performants.

Le sénateur Moreau : J'espère que je saurai vous aider à discuter de cette question directement avec le ministre. Je pense que vous êtes la personne la mieux placée pour en discuter avec le ministre directement, et ce sera utile pour l'industrie canadienne.

[*Français*]

LA SANTÉ

LA SURVEILLANCE DES PRODUITS DE SANTÉ

L'honorable Danièle Henkel : Sénateur Moreau, des femmes qui suivent un traitement hormonal à base de Prometrium signalent le retour de leurs symptômes, tels que la perte de sommeil, voire de très lourds saignements.

Au 13 novembre, Santé Canada avait reçu 40 signalements en 2026, presque autant qu'au cours des cinq années précédentes réunies. Santé Canada, responsable de la surveillance des médicaments au pays, n'a pourtant annoncé aucun rappel.

Les Canadiennes sont en droit d'attendre davantage qu'une enquête menée par le seul fabricant.

Combien de signalements faudra-t-il encore avant que Santé Canada n'intervienne directement? Santé Canada va-t-il procéder à ses propres analyses indépendantes et s'engager à en rendre les résultats publics rapidement?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je remercie l'honorable sénatrice de sa question.

Je vous fais part de quelques informations. La majorité des 40 plaintes ont été reçues depuis le 6 novembre dernier et le ministère évalue actuellement les renseignements récemment reçus concernant le Prometrium afin de déterminer s'ils soulèvent des préoccupations quant à la qualité, à l'innocuité, à l'efficacité ou à la conformité du produit, et si des mesures supplémentaires s'imposent.

Comme pour tous les produits de santé, la surveillance de la conformité repose sur une combinaison d'exigences réglementaires et d'activités de surveillance fondées sur les risques, ainsi que sur des rapports provenant de diverses sources. Si Santé Canada identifie de nouveaux renseignements susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité, l'innocuité ou l'efficacité d'un médicament, le ministère prendra les mesures appropriées et communiquera les renseignements pertinents aux professionnels de la santé et au public lorsqu'il le jugera nécessaire.

La sénatrice Henkel : Sénateur Moreau, en l'absence de rappel, les patientes qui constatent une perte d'efficacité de leur traitement doivent parfois acheter de nouvelles capsules à leurs frais, sans garantie de remboursement.

Est-il acceptable que des femmes paient deux fois pour un médicament dont la qualité est remise en question? Quand Santé Canada compte-t-il demander au fabricant de rappeler les lots concernés?

Le sénateur Moreau : Pour qu'il y ait un rappel des lots concernés, il faut que la non-conformité soit constatée. Le ministère prend alors des mesures conformément à sa politique de conformité et d'application de la loi, lesquelles peuvent inclure un rappel, l'interdiction de la vente et même la saisie des produits qui demeurent offerts au public.

Selon mes informations, les vérifications sont en cours.

[*Traduction*]

LES MÉDICAMENTS

L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler : Ma question s'adresse au représentant du gouvernement au Sénat. En valeur, les produits pharmaceutiques constituent la première exportation du Manitoba vers les États-Unis, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 2,9 milliards de dollars. Le 3 novembre, Pfizer a annoncé qu'elle cesserait définitivement de commercialiser ses produits œstrogéniques — c'est-à-dire la crème et les comprimés Premarin — au Canada, pour des raisons commerciales.

L'usine de Pfizer située à Brandon soutient des exploitations agricoles familiales du Manitoba et de la Saskatchewan; elle produit actuellement tout l'approvisionnement mondial du principe actif du Premarin. Signalons que, tout en invoquant un manque de viabilité commerciale pour cesser la commercialisation du Premarin au Canada, Pfizer investit des centaines de millions de dollars dans une nouvelle usine de fabrication aux États-Unis. Les éleveurs des Prairies, les travailleurs de Brandon et leur famille sont confrontés à l'incertitude quant à l'avenir de leur gagne-pain.

Le gouvernement a-t-il eu des discussions avec Pfizer, et quelles garanties a-t-il obtenues concernant son usine du Manitoba et ses partenariats?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je ne peux pas confirmer que des discussions sont en cours, mais je vais certainement soulever cette question et la porter à l'attention du ministère et de la ministre. Je vous reviendrai pour vous dire si des discussions sont en cours ou non, car je n'ai pas cette information pour le moment.

La sénatrice Osler : Merci beaucoup, sénateur Moreau.

Les patients canadiens perdent l'accès à des médicaments fabriqués à partir d'un ingrédient produit au Manitoba, ce qui oblige beaucoup d'entre eux à payer de leur poche ou à faire face à des interruptions de traitement. Quelles mesures immédiates le gouvernement prend-il pour protéger l'accès des patients à ces médicaments, et soulèvera-t-il cette question auprès du Comité directeur multilatéral sur les pénuries de médicaments de Santé Canada afin de coordonner la prise en charge des traitements de remplacement par les régimes d'assurance-médicaments?

Le sénateur Moreau : Je ne suis pas en mesure de répondre à la partie technique de votre question, mais je vais en faire part à la ministre. Elle saura probablement à qui s'adresser si des vérifications supplémentaires s'imposent.

LES SERVICES AUX AUTOCHTONES

LA LOI SUR LES INDIENS

L'honorable Mary Jane McCallum : Sénateur Moreau, je pose aujourd'hui une question au nom de l'Organisation des chefs du Sud au sujet du retard pris par le gouvernement dans l'adoption du projet de loi S-2, tel qu'amendé par le Sénat du Canada pour éliminer la discrimination et l'exclusion après la deuxième génération sans plus tarder. Le gouvernement du Canada s'engagera-t-il à accorder la priorité au projet de loi S-2 et à établir un échéancier pour relancer son étude au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes? Les membres des Premières Nations du Sud du Manitoba et de tout le Canada ne peuvent plus attendre.

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Le gouvernement étudie actuellement le projet de loi S-2 tel qu'amendé par le Sénat. Je ne peux pas dire si le projet de loi sera adopté avec l'amendement que le Sénat y a apporté, mais il est de notoriété publique que la ministre Gull-Masty travaille actuellement à une solution à l'exclusion après la deuxième génération. Elle en a d'ailleurs parlé à maintes reprises. Cette mesure figurera-t-elle dans le projet de loi S-2 ou s'agira-t-il d'un projet de loi distinct? Je ne peux pas me prononcer sur ce point. C'est au gouvernement qu'il incombe de prendre cette décision et il ne l'a pas encore prise.

La sénatrice McCallum : Les effets persistants des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, en particulier la règle d'exclusion après la deuxième génération prévue au paragraphe 6(2), perpétuent la politique vieille de 150 ans visant à éliminer le « problème indien » en assimilant les membres des Premières Nations à la population non autochtone. Cette politique porte atteinte à notre droit à l'autodétermination, à notre intégrité et à notre dignité en tant que peuple, et elle menace notre existence même. Êtes-vous d'accord avec moi?

• (1450)

Le sénateur Moreau : Je suis d'accord pour dire que la Loi sur les Indiens a une longue histoire de paternalisme et de racisme qui porte encore préjudice aux communautés. Puisque nous nous efforçons de dépasser la Loi sur les Indiens, la réforme doit être guidée par les Premières Nations elles-mêmes. Je sais que les Premières Nations ne sont pas sur la même longueur d'onde en ce qui concerne ces réformes, comme toute autre communauté au Canada.

Dans l'immédiat, le gouvernement prend des mesures pour corriger des inégalités de longue date en mettant en œuvre la décision *Nicholas* et en faisant progresser la réforme législative fédérale.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA SAISIE DE MARCHANDISES ISSUES DU TRAVAIL FORCÉ

L'honorable Salma Ataullahjan : Monsieur le leader du gouvernement, en 2021, le gouvernement s'est engagé à éradiquer le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes et à veiller à ce que les entreprises canadiennes ne se rendent pas complices de violations des droits de la personne à l'étranger. Cependant, des documents récemment publiés en réponse à une question écrite du député Arnold Viersen ont révélé que, au cours de la dernière décennie, l'Agence des services frontaliers du Canada n'a pas intercepté une seule cargaison de marchandises soupçonnées d'être issues du travail forcé en dehors de la Chine. Pendant ce temps, les experts continuent d'avertir que des produits liés au travail forcé parviennent aux consommateurs canadiens.

Sénateur Moreau, comment les Canadiens peuvent-ils se fier à l'engagement pris par le gouvernement de lutter contre le travail forcé alors que les mesures d'application de la loi n'ont donné presque aucun résultat?

Le sénateur MacDonald : C'est une bonne question.

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Encore une fois, l'engagement du gouvernement est très clair. Nous avons augmenté le budget de l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous avons augmenté le nombre de membres de la GRC embauchés par le gouvernement pour assurer la sécurité de nos frontières. Je ne sais pas si des marchandises ont été saisies ou non, mais une chose est sûre : le gouvernement investit pour assurer la sécurité de nos frontières et — comme je l'ai dit à la sénatrice Martin au sujet des Forces armées canadiennes — ce sont des investissements sans précédent.

La sénatrice Ataullahjan : Je vous remercie de votre réponse, sénateur Moreau.

Cependant, les parlementaires, les défenseurs des droits de la personne et les victimes soulèvent des préoccupations au sujet des importations issues du travail forcé depuis des années. Pourtant, sur une période d'une dizaine d'années, le Canada n'a pas réussi à intercepter une seule cargaison issue du travail forcé, alors que le gouvernement renforce ses liens commerciaux avec des pays accusés de graves violations des droits de la personne. Comment le gouvernement rétablira-t-il la crédibilité du Canada dans la défense des droits de la personne?

Le sénateur Moreau : J'ai eu l'occasion de répondre à cette question à maintes reprises avec le sénateur Housakos. Chaque fois que le Canada participe à des discussions avec d'autres pays, que nous concluions ou non des accords commerciaux avec eux, nous soulevons la question des droits de la personne. Cette question fait partie des valeurs canadiennes et elle est chère au premier ministre, au gouvernement et à tous les Canadiens.

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

LE PROGRAMME MIXTE DES RÉFUGIÉS DÉSIGNÉS PAR UN BUREAU DES VISAS

L'honorable Mary Coyle : Sénateur Moreau, ce matin, le *Globe and Mail* rapportait que, dans le budget de 2026, le gouvernement a supprimé en douce un programme de réfugiés populaire et efficace — le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, ou RDBV — qui, depuis 2013, a donné aux Canadiens et

à leurs organismes communautaires la possibilité de parrainer à titre privé des réfugiés qui ont été approuvés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. Ce programme a aidé des milliers de réfugiés comme Tareq Hadhad, le fondateur bien connu de l'entreprise Peace by Chocolate, située à Antigonish, dans ma région.

Sénateur Moreau, pourquoi le gouvernement a-t-il éliminé ce programme sans prévenir le vaste réseau d'organismes communautaires d'aide aux réfugiés, surtout compte tenu de la forte demande qui subsiste pour la réinstallation de réfugiés?

Le sénateur Moreau : Je tiens à souligner le travail extraordinaire des répondants communautaires. Leur engagement est concret, et les histoires des familles qui ont reconstruit leur vie au Canada grâce au parrainage sont très touchantes.

Ce programme exigeait des ressources considérables pour soutenir un petit nombre de demandes. En 2025, le programme a admis 82 personnes sur un objectif de 100. La cible pour 2026 était de 50 personnes, mais les chiffres ne sont pas encore disponibles. Je peux confirmer que toutes les demandes en attente seront traitées et que les personnes qui ont déjà été mises en relation avec des parrains continueront d'arriver et de recevoir l'aide prévue.

J'ajouterais que le Canada est lié par des obligations juridiques internationales en matière d'asile et qu'il respecte l'application régulière de la loi.

La sénatrice Coyle : Selon Marie Thompson, de l'Open Harbour Refugee Association, à Halifax, les nouveaux arrivants réussissent plus rapidement et trouvent plus facile de s'établir et de s'adapter à la vie au Canada grâce au genre de soutien communautaire que fournissait le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, aujourd'hui aboli.

Sénateur Moreau, le gouvernement envisagera-t-il de rétablir ce programme couronné de succès? Sinon, qu'est-ce qui remplacera les mesures de soutien efficaces offertes par ces groupes?

Le sénateur Moreau : Encore une fois, je vous remercie de votre question. Bien que je ne puisse pas me prononcer sur le rétablissement du programme, le budget de 2026 prévoit un investissement supplémentaire de 98 millions de dollars pour le traitement des demandes d'asile. Je tiens à vous assurer, sénatrice, que le Canada ne tourne pas le dos aux demandeurs d'asile ni à ses obligations. Nous allons continuer de les accueillir chaleureusement.

LES AFFAIRES MONDIALES

LA STRATÉGIE DU CANADA POUR L'INDO-PACIFIQUE

L'honorable Yuen Pau Woo : Sénateur Moreau, le premier ministre Carney est récemment revenu d'une tournée éclair en Asie, notamment aux Philippines, au Cambodge et à Shenzhen, en Chine. Il a fait des annonces importantes, notamment la conclusion des négociations sur un accord de libre-échange avec les Philippines et avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi que des allégements tarifaires pour les exportateurs canadiens en Chine.

Il semble que le premier ministre Carney aille au-devant de la politique officielle du gouvernement sur l'Asie, en particulier la Stratégie pour l'Indo-Pacifique, qui date maintenant de trois ou quatre ans. Pouvez-vous nous dire si la Stratégie pour l'Indo-Pacifique sera mise à jour bientôt?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Je ne sais pas si elle sera mise à jour bientôt ou non, mais le premier ministre est véritablement déterminé à diversifier nos relations commerciales. Les efforts qu'il déploie vont en ce sens.

Le sénateur Woo : Peut-être, mais vos amis en Asie regardent la Stratégie pour l'Indo-Pacifique et se demandent si elle reflète toujours la stratégie actuelle — qui est la bonne stratégie, soit dit en passant. Si la stratégie est bel et bien mise à jour, pouvez-vous essayer de savoir si le gouvernement considère toujours la Chine comme une puissance perturbatrice — comme c'était le cas dans la version originale de la stratégie — ou s'il a l'intention de désigner d'autres pays comme puissances perturbatrices dans la région?

Le sénateur Moreau : Dès que je saurai si la stratégie doit être mise à jour ou non, je vous transmettrai l'information.

[*Français*]

L'INNOVATION, LES SCIENCES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ACCÈS AU MATÉRIEL SEXUELLEMENT EXPLICITE EN LIGNE

L'honorable Julie Miville-Dechêne : Sénateur Moreau, une enquête choc publiée dans La Presse hier révèle que des hypertrucages pornographiques d'une trentaine de personnalités publiques du Québec, créées avec l'intelligence artificielle, circulent sur Internet. Quatre des victimes ont accepté de révéler leur identité : la députée Ruba Ghazal et les animatrices Véronique Cloutier, Anick Dumontet et Marie-Claude Savard. Mme Savard a pourtant alerté la GRC il y a quelques mois. On lui a répondu qu'il n'y avait pas vraiment de recours, car on ne sait pas où ces plateformes pornographiques sont basées à travers le monde — bref, elle n'a pas eu d'aide.

Ma question est donc la suivante : la loi C-16 adoptée en juin criminalise les hypertrucages, mais le Canada a-t-il le pouvoir et surtout les capacités d'intervenir hors de ses frontières pour faire retirer du matériel illégal sur des plateformes étrangères, comme dans ce cas-ci?

L'honorable Pierre Moreau (représentant du gouvernement au Sénat) : Sénatrice Miville-Dechêne, je vous remercie de poser la question. Ma réponse sera assez technique, cependant, parce qu'il y a des notions juridiques. Lorsqu'une infraction à une loi canadienne est commise à l'extérieur du Canada, mais qu'il y aurait un lien réel et substantiel avec le Canada, le Canada peut agir. C'est-à-dire que la loi canadienne peut être mise en application, ce qui peut dans certains cas imposer au Canada l'obligation de traiter avec des autorités étrangères, suivant le lieu où l'on souhaite intervenir. Lorsqu'une infraction est commise et qu'elle est reliée de façon substantielle au Canada, les tribunaux canadiens et le procureur général ont la compétence nécessaire pour agir.

La sénatrice Miville-Dechêne : Il aurait été bien que l'agent de la GRC puisse avoir une réponse un peu plus aimable et utile pour cette femme victime.

Reddit, une plateforme américaine très populaire au Canada, a aussi hébergé ces hypertrucages révoltants. Reddit les a supprimés après avoir été alerté par la journaliste, mais ces images diffusées sans consentement ont fait des victimes et ont donné lieu à un

déferlement de commentaires violents. Est-ce qu'on ne devrait pas criminaliser la possession et la création de ces hypertrucages, car personne —

Son Honneur la Présidente : Merci, sénatrice Miville-Dechêne.

• (1500)

Le sénateur Moreau : La décision de le criminaliser ou non doit être prise par les parlementaires. À l'heure actuelle, la Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs, le projet de loi C-36, accordera aux Canadiens un droit à l'effacement, notamment pour faire retirer les hypertrucages. Les plateformes et les développeurs d'intelligence artificielle doivent également prévenir les préjudices, et le gouvernement doit continuer à tenir les contrevenants responsables de leurs actes. Le gouvernement entend bien le faire —

Son Honneur la Présidente : Merci, sénateur Moreau.

[*Traduction*]

ORDRE DU JOUR

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

REJET DU PROJET DE LOI À L'ÉTAPE DE LA TROISIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Brazeau, appuyée par l'honorable sénatrice MacAdam, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-202, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquette de mise en garde sur les boissons alcooliques).

L'honorable Peter Harder : Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi S-202, qui porte sur les étiquettes de mise en garde contre la consommation d'alcool. Avant tout, permettez-moi de féliciter le sénateur Brazeau de son travail et de son dévouement à cette cause. Je tiens également à témoigner ma gratitude au comité permanent qui a étudié ce projet de loi et à tous les sénateurs qui ont pris la parole aux étapes de la deuxième et de la troisième lectures.

Je tiens à vous faire part de mes préoccupations au sujet de ce projet de loi et des raisons pour lesquelles je voterai contre. Je le fais en toute connaissance des questions de santé qui sont soulevées dans ce projet de loi. En effet, les experts du domaine de la santé qui ont témoigné devant le comité et qui ont été cités dans cette enceinte présentent des arguments très valables sur le plan de la santé. Les questions de santé publique liées à la consommation d'alcool sont graves et doivent être prises au sérieux, mais, lorsqu'il s'agit de questions de santé publique qui exigent qu'on légifère, j'estime que le pouvoir décisionnel en la matière doit appartenir au secteur de la santé publique, à savoir le ministère de la Santé et ses fonctionnaires, qui s'occupent de cela en notre nom, afin que toutes les voix professionnelles se fassent entendre et fassent des recommandations aux autorités qui sont responsables de légiférer en matière de santé publique.

Je veux être très clair. Je ne critique pas les préoccupations relatives à la santé qui ont été soulevées; j'insiste sur la nécessité de trouver un équilibre entre ces préoccupations et le processus que nous avons établi par une loi du Parlement, en ce qui concerne la manière dont le ministère exerce ses responsabilités en matière de promotion de la santé publique et de réglementation de certains produits de santé. Je tiens à reconnaître les enjeux de santé au cœur de cette question.

Le deuxième point que je veux soulever, c'est qu'il est très important, en particulier lorsqu'il s'agit de réglementer des secteurs qui touchent à la fois à l'activité économique et à des questions de santé, que les consultations ne soient pas menées uniquement par un comité permanent agissant de son propre chef. Je sais que le comité permanent a évoqué dans cette enceinte les efforts qu'il a déployés pour recueillir les points de vue des parties concernées et, franchement, son incapacité à obtenir les avis de tous les groupes qui auraient dû être entendus. Ces groupes-là sont habitués au processus réglementaire et aux consultations menées par des tiers, et non aux processus entourant un projet de loi d'intérêt public présenté au Sénat. Je tiens à le souligner, car la consultation est essentielle à la crédibilité des mesures de santé publique.

Le processus de consultation dirigé par Santé Canada est, en effet, le genre de processus qui, par le passé, a conduit à l'instauration d'obligations d'étiquetage, voire à une interdiction pure et simple, dans d'autres secteurs. C'est la voie que nous devrions encourager le gouvernement à suivre si nous estimons que les étiquettes d'avertissement sur les boissons alcoolisées constituent une prochaine étape importante pour lutter contre ce problème de santé publique.

Je voudrais faire quelques observations concernant les conséquences économiques pour le groupe visé ici. Comme vous le savez, dans un discours précédent, j'ai parlé de ma ville, qui compte environ 60 vignobles familiaux. Il s'agit de petits vignobles, pas de grands. Leur marge de profit est extrêmement limitée. Le secteur vinicole canadien est touché par les droits de douane imposés par Trump, ce qui a conduit le gouvernement, pas plus tard que la semaine dernière, à annoncer un programme de soutien de plusieurs millions de dollars destiné à atténuer les effets de ces droits. Soit dit en passant, le secteur de la bière subit également des répercussions négatives. Je crois que la consommation ou les exportations de bière canadienne ont baissé de 20 % à 30 %.

Nous étudions ces mesures dans un contexte qui n'est pas neutre sur le plan économique. Je pense qu'il serait malvenu de la part du Sénat d'adopter des mesures qui auraient un impact économique aussi important, surtout à l'heure actuelle.

Chers collègues, je vous invite à vous demander quel est le rôle du Sénat dans le traitement de cette question à l'heure actuelle. Vous pourriez me dire : « Pourquoi n'avez-vous pas pris la parole à l'étape de la deuxième lecture? » À ce moment-là, j'espérais que le comité lui-même pourrait recevoir des représentants du gouvernement pour savoir s'il était en faveur ou contre cette mesure. Un tel témoignage aurait permis d'éclairer les travaux du comité. Ce genre de processus aurait beaucoup ressemblé, si vous vous en souvenez, à ce qui s'est passé quand la sénatrice Nancy Greene Raine a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été renvoyé au comité, et que le gouvernement avait fait part de son point de vue sur cette mesure et l'avait, en fait, appuyée.

À mon avis, ce n'est qu'à l'étape de la troisième lecture que nous pouvons évaluer quel est le rôle du Sénat. Même si je pense que cette mesure législative est importante en tant que question de politique publique, je considère qu'il n'est pas approprié d'utiliser l'instrument des projets de loi d'intérêt public du Sénat pour

conclure, du moins selon cette chambre, qu'il faut adopter cette mesure sans mener les consultations habituelles auxquelles on pourrait s'attendre de la part du Parlement et sans prendre en compte les conséquences économiques auxquelles le secteur est actuellement confronté.

• (1510)

Chers collègues, je vous invite à voter contre ce projet de loi si vous croyez que le processus que je viens de décrire est préférable ou habituel de la part d'un gouvernement pour se pencher sur ce genre de question.

L'honorable Jim Quinn : Sénateur Harder, acceptez-vous de répondre à une question?

Le sénateur Harder : Certainement.

Le sénateur Quinn : Je me demande comment cette initiative se compare à l'étiquetage des paquets de cigarettes, grâce auquel le nombre de fumeurs au pays a effectivement diminué et qui a probablement dissuadé des jeunes de commencer à fumer. Est-ce qu'on a suivi le processus de Santé Canada, qui me semble d'ailleurs être la bonne façon de procéder?

Le sénateur Harder : L'industrie du tabac est très intéressante, car il y a eu une période, dès 1972, pendant laquelle le secteur était invité à appliquer volontairement des mesures. Par la suite, le Parlement a adopté en projet de loi ministériel. C'était le projet de loi C-51, si je ne m'abuse, en 1988.

Cela s'est donc fait dans le cadre d'un processus gouvernemental. C'était Santé Canada qui pilotait le dossier. La mesure a été très controversée à l'époque, comme on pouvait s'y attendre. C'est ainsi que certaines règles sont apparues concernant l'étiquetage des paquets de cigarettes. Elles ont été modifiées en 1997 pour inclure le vapotage et d'autres produits du tabac.

Votre question soulève un point très légitime. Il y a des opinions divergentes, et les autorités de santé publique au sein de Santé Canada devront faire la part des choses. Elles doivent engager le dialogue avec les secteurs touchés, peut-être pas pour protéger leurs intérêts, mais au moins pour leur permettre d'être entendus dans un cadre équitable, et le gouvernement devrait présenter un projet de loi d'initiative ministérielle à la Chambre des communes.

L'honorable Pat Duncan : Sénateur Harder, accepteriez-vous de répondre à une autre question?

Le sénateur Harder : Oui.

La sénatrice Duncan : Sénateur Harder, comme vous le savez très bien, le gouvernement du Yukon a tenté l'expérience. Il a apposé des étiquettes de mise en garde sur les bouteilles d'alcool, et il s'est heurté à une vive opposition de la part de l'industrie. Il a été contraint de retirer ces étiquettes des bouteilles. Selon vous, comment les petits gouvernements devraient-ils s'y prendre pour porter ce genre de problème à l'attention — comme vous l'avez dit — des organismes de réglementation de la santé publique?

Le sénateur Harder : Sénatrice, je suis d'avis que c'est la responsabilité du gouvernement du Canada. S'il y en a qui croient que le gouvernement du Canada devrait lancer ce genre de processus, ils devraient en parler et peut-être même mener une étude à ce sujet afin de susciter un débat public plus large.

Le recours à un projet de loi d'intérêt public du Sénat constitue un moyen d'action très spécialisé dont la portée demeure limitée. Je suggérerais à ceux qui souhaitent faire progresser cette cause de mobiliser plus largement les parties prenantes et, à terme, d'obtenir du gouvernement à l'autre endroit l'engagement de présenter une mesure législative, comme cela a été fait dans le dossier du tabac et d'autres enjeux de santé réglementés.

La sénatrice Duncan : Juste pour m'assurer de bien comprendre, sénateur Harder, êtes-vous en train de suggérer qu'une étude publique du Sénat, comme nous en avons déjà entendu parler à maintes reprises, aurait été une meilleure solution qu'un projet de loi d'intérêt public? Est-ce bien ce que vous suggérez?

Le sénateur Harder : Je ne veux pas me prononcer sur ce que les autres devraient faire, mais je recommande au Sénat de s'inspirer du rapport Kirby. Si le rapport Kirby avait commencé par la déclaration suivante : « Je pense que nous devrions rédiger un projet de loi, et nous y mettrons tout ce qu'un projet de loi devrait inclure », je ne pense pas qu'il y aurait eu le genre d'engagement du public ou, franchement, du gouvernement du Canada qui a mené à la mise en œuvre de ce rapport, dont une partie était législative et une autre était simplement budgétaire. Je m'inspirerais de cela.

L'honorable David M. Wells : Merci, sénateur Harder, pour votre discours. Vous savez que je suis le porte-parole pour ce projet de loi, alors vous et moi sommes d'accord quant au résultat final de ce projet de loi ou aux objectifs de celui-ci.

Je voulais revenir sur la question que vous avez posée quant à savoir si cela devrait se faire au moyen d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat ou si cela devrait rester entre les mains de l'Agence de la santé publique du Canada ou de Santé Canada. En ce qui concerne les bureaucrates qui font fonctionner cette opération, il peut s'agir de professionnels de la santé, mais pas de professionnels de l'étiquetage, de l'alcool ou de la toxicomanie. En revanche, lorsque le sénateur Brazeau a présenté son projet de loi, il a évidemment fait des recherches, comme le fait chaque sénateur qui présente un projet de loi ou qui est porte-parole pour un projet de loi. J'ai fait plus de recherches que je ne l'aurais jamais cru sur la consommation d'alcool et l'étiquetage. J'ai parlé à des associations de l'industrie et à des gens qui étaient en faveur de cette mesure. J'ai répondu à tous les appels que j'ai reçus.

Le fait que le parrain a fait ses recherches, que le porte-parole a fait ses recherches et que le comité a fait ses recherches et a entendu de nombreux témoignages est, à mon avis, d'intérêt public, car le public a son mot à dire. Dans le processus bureaucratique, il a probablement moins leur mot à dire. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Harder : Je vous remercie de votre question.

Il ne fait aucun doute que les projets de loi d'intérêt public et les études du Sénat suscitent un certain degré de recherche et des débats éclairés chez les sénateurs qui y participent et les personnes qui sont appelées à témoigner.

Je parle de la mission du gouvernement lorsqu'il examine des questions d'ordre réglementaire qui ont des répercussions économiques considérables sur un secteur et qui répondent à un problème de santé particulier, ce qui est un processus tout à fait légitime.

Il existe des procédures pour consulter toutes les parties qui ont un point de vue indépendant sur la question. En fin de compte, c'est une décision que prend le Cabinet en tenant compte de tous les intérêts en matière de santé publique et de politique économique, ainsi que du programme du gouvernement, etc. C'est cette manière

de légiférer qui rassemble les parties concernées ou les porte-parole, à tout le moins au point où l'on s'entend que le processus est ouvert et équitable, même s'il n'aboutit pas au résultat que je souhaiterais, dans un sens ou dans l'autre.

Il s'agit d'une façon digne de confiance et éprouvée de traiter ces questions litigieuses, et le processus la rend valide. À mon avis, les projets de loi d'intérêt public du Sénat n'ont pas cet avantage.

Le sénateur D. M. Wells : Tous ces processus de consultation publique n'auraient-ils pas lieu dans le cadre du processus réglementaire associé à l'élaboration du projet de loi?

Le sénateur Harder : Voilà le problème, car le processus réglementaire qui découlerait de ce projet de loi a déjà répondu à la question. Le libellé dit : « Dans certains cas ». Le processus réglementaire ne fait donc que déterminer la nature de l'étiquetage. Il ne pose pas les questions plus larges ou primordiales suivantes : « Y a-t-il un consensus suffisant en matière de santé publique? Est-on d'avis que l'étiquetage est la voie à suivre? »

C'est le processus qui, en fin de compte, doit faire l'objet de consultations plus larges. Oui, le processus réglementaire fournit un cadre pour la participation du public et la mise à l'épreuve du point de vue des parties prenantes, mais nous arrivons d'abord à une conclusion et nous disons seulement : « Maintenant, consultons. » Je ne pense pas que ce soit très crédible.

[*Français*]

L'honorable Julie Miville-Dechêne : Cher voisin, accepteriez-vous de répondre à une autre question?

Le sénateur Harder : Bien sûr.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis plutôt d'accord avec ce projet de loi qui est en jeu. Cependant, j'ai de la difficulté à comprendre votre raisonnement. Le but des projets de loi d'intérêt public est justement de s'attaquer à des angles morts du gouvernement, à des choses qui n'ont pas été vues.

Dans ce cas-ci, le sénateur Brazeau a réussi à avoir une publicité, une présence dans les médias qui a été assez extraordinaire pour un enjeu aussi technique que cela. Il y a beaucoup de gens qui s'y sont intéressés, d'où le débat public.

• (1520)

Ce que je ne comprends pas ici, c'est que si Santé Canada veut agir, rien ne l'en empêche, rien ne l'aurait empêché d'agir, et rien ne l'empêche d'agir maintenant. Donc, en quoi —

Son Honneur la Présidente : Sénatrice Miville-Dechêne, le temps alloué pour le débat est écoulé. Sénateur Harder, aimeriez-vous avoir plus de temps pour répondre à la question?

Le sénateur Harder : S'il vous plaît.

[*Traduction*]

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé pour accorder plus de temps?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne vois pas en quoi l'un empêcherait l'autre d'agir. Pourquoi Santé Canada n'a-t-il pas agi? On peut se poser la question; peut-être était-il pris dans d'autres choses. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne occasion, à mon avis, pour Santé Canada de lancer l'une de ces consultations dont vous parlez.

[*Traduction*]

Le sénateur Harder : Merci beaucoup.

Il ne fait aucun doute que le sénateur Brazeau a réussi à attirer l'attention du public sur cette question, et c'est une bonne chose, mais cela ne signifie pas que nous devrions adhérer au projet de loi. À mon avis, c'est la démarche elle-même qui est fautive, et non la façon de la mener.

Vous avez posé une question au sujet de Santé Canada, qui est un ministère d'experts et de fonctionnaires qui suivent les instructions des ministres et qui ne va pas entreprendre une consultation de son propre chef. Il s'agit d'un processus entièrement politique. Nous qui formons une assemblée politique devrions donc — si c'est la volonté du Sénat — trouver des moyens de faire savoir au gouvernement qu'il devrait lancer une consultation plus large sur cette question.

C'est la voie à suivre pour trouver le juste équilibre entre, d'une part, les intérêts divergents du milieu de la santé publique et des groupes ou des personnes affectés économiquement et, d'autre part, la nécessité de voir à ce que, quelle que soit la décision prise à l'issue de ce processus, elle soit considérée comme légitime et, par conséquent, dans l'intérêt public.

L'honorable Pierrette Ringuette : J'ai une brève question à vous poser, monsieur le sénateur. Je comprends ce que vous dites.

Certains sénateurs m'ont dit que le fait d'apposer des étiquettes sur les produits n'a aucune incidence. Je pense aux indications sur la teneur en sel des produits et, surtout, aux étiquettes destinées aux enfants qui mettent en garde contre la présence de beurre d'arachide.

Convenez-vous que l'étiquetage est utile et a une incidence réelle?

Le sénateur Harder : Madame la sénatrice, je préférerais ne pas m'étendre sur mon piètre niveau d'attention lorsque je fais les courses, mais permettez-moi de répondre à ce qui sous-tend votre question.

Toutes les étiquettes dont vous avez parlé découlent de mesures prévues dans des projets de loi du gouvernement qui ont été débattus dans les deux Chambres du Parlement, puis adoptés à l'issue d'un vaste processus de consultation, ce qui leur a conféré une légitimité lorsqu'elles ont été imposées. Cela comprend notamment les exigences linguistiques relatives à l'étiquetage des produits.

Son Honneur la Présidente : Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

Son Honneur la Présidente : Que les sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix : Non.

Son Honneur la Présidente : À mon avis, les non l'emportent.

Et deux honorables sénateurs s'étant levés :

Son Honneur la Présidente : Je vois deux sénateurs se lever. Y a-t-il entente au sujet de la sonnerie?

J'ai entendu 15 minutes. Je pose de nouveau la question : y a-t-il entente au sujet de la sonnerie?

Des voix : Trente minutes.

Son Honneur la Présidente : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Son Honneur la Présidente : Le vote aura lieu à 15 h 55. Convoquez les sénateurs.

(La séance du Sénat est suspendue.)

(Le Sénat reprend sa séance.)

• (1550)

La motion, mise aux voix, est rejetée :

POUR
LES HONORABLES SÉNATEURS

Arnold
Arnot
Ataullahjan
Aucoin
Audette
Batters
Boudreau
Brazeau
Burey
Cardozo
Clement
Coyle
Dean
Forest
Fridhandler
Gerba
Gignac
Henkel
Karetak-Lindell
MacAdam
McCallum
Miville-Dechêne
Moncion
Moodie
Oudar
Pate
Patterson
Senior
Simons
Woo
Youance—31

CONTRE
LES HONORABLES SÉNATEURS

Adler
Boehm
Cuzner
Dalphond
Deacon (*Nouvelle-Écosse*)
Deacon (*Ontario*)
Dhillon
Duncan
Francis
Harder
Hébert
Housakos
Kingston
LaBoucane-Benson
Loffreda
MacDonald
Manning
Martin
McBean
McNair
Mohamed
Moreau
Muggli
Ouellette
Petten
Pupatello
Quinn
Ringuette
Robinson
Ross
Sorensen
Surette
Tucker
Varone
Verner
Wells (*Alberta*)
Wells (*Terre-Neuve-et-Labrador*)
Wilson
Yussuff—39

ABSTENTIONS
LES HONORABLES SÉNATEURS

Bernard
Cormier
Klyne
Osler
Ravalia
Tannas—6

• (1600)

PROJET DE LOI SUR LE RÉSEAU DE DIGUES DE L'ISTHME DE CHIGNECTO

TROISIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Jim Quinn propose que le projet de loi S-216, Loi déclarant le réseau de digues de l'isthme de Chignecto et ses ouvrages connexes comme étant des ouvrages à l'avantage général du Canada, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

— Honorables sénateurs, je prends la parole avec un regain d'optimisme et de détermination. J'ai bon espoir que les Maritimes et les nombreuses personnes qui y vivent seront bien servies puisque nous sommes dans ce qui sera, je l'espère, le dernier droit menant à l'adoption, par la Chambre haute, de ce projet de loi, le projet de loi S-216.

À l'occasion du deuxième parcours de ce projet de loi au Sénat, il a fait l'objet d'une analyse et d'un examen approfondis et exceptionnels, et je crois que cela témoigne de ses objectifs ambitieux, de sa complexité et de sa qualité, mais aussi du travail que nous faisons ici, au Sénat du Canada, en tant que parlementaires, pour que notre pays soit meilleur demain qu'aujourd'hui.

Mon intervention d'aujourd'hui consistera surtout en une série de remerciements et de manifestations de gratitude envers les sénateurs qui ont participé à une étude et à un examen plus approfondis du projet de loi, ainsi qu'envers les intervenants — les Premières Nations, les Acadiens et les autres habitants des Maritimes — qui ont pris le temps d'exprimer leur appui jamais démenti pour ce projet de loi. Leur ferme détermination et leur vigilance ont contribué à donner à tous les sénateurs l'assurance que ce projet de loi est solide et, surtout, constitutionnel.

Je remercie le sénateur McNair et la sénatrice Ringuette, qui a proposé l'idée d'obtenir des précisions par l'intermédiaire du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. L'incertitude découlant de la décision de la cour de la Nouvelle-Écosse — c'est-à-dire la décision de la cour de refuser de fournir une réponse — a créé beaucoup de confusion chez certains sénateurs, et elle a maintenant été dissipée.

Je remercie les membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Leur travail sur le projet de loi S-216 a été rigoureux, et leurs délibérations ont abouti à un rapport qui affirme : « Le comité n'a relevé aucun motif juridique susceptible d'empêcher la poursuite de l'examen de ce projet de loi. »

Je cite encore le rapport :

> Les témoins convenaient que le Parlement a bel et bien le pouvoir de déclarer qu'un ouvrage était « à l'avantage général du Canada ». Les témoins ont également indiqué que la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse de refuser de répondre à la demande de renvoi présentée conformément à l'alinéa 92(10)a) de la *Loi constitutionnelle de 1867* n'a aucun effet juridique sur l'exercice du pouvoir de déclaration par le Parlement.

Le rapport confirme les motions adoptées à l'unanimité par les assemblées législatives du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et souligne l'importance des droits des Autochtones et de leur participation significative, qui seraient mieux traités par un processus fédéral avec l'adoption de ce projet de loi, plutôt que par l'approche fragmentée des relations avec deux provinces.

J'encourage tous les sénateurs qui n'ont pas lu ce rapport à le faire.

Enfin, et c'est à bien des égards le plus important, parmi mes collègues, je tiens à remercier la sénatrice Arnold, dont l'amendement, qui a été présenté au Comité sénatorial permanent des transports et des communications lors de l'étude article par article du projet de loi, était bien pensé et très bienvenu pour dissiper définitivement une inquiétude persistante que certains de mes collègues avaient sur un élément précis, à savoir que le projet de loi S-216 aurait d'une manière ou d'une autre une incidence sur les accords de financement signés par le gouvernement du Canada et les deux provinces.

L'ajout d'une disposition « il est entendu que » a permis de dissiper ces inquiétudes en précisant clairement, sur le plan juridique, que le projet de loi S-216 ne peut modifier les accords contractuels existants. Cet amendement se lit comme suit :

> **6.1** Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de modifier les droits ou obligations des parties aux termes d'un accord conclu avant l'entrée en vigueur de la présente loi entre Sa Majesté du chef du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à la conception, à la construction ou à l'amélioration du réseau de digues de l'isthme de Chignecto ou d'ouvrages connexes.

Encore une fois, merci, sénatrice Arnold, pour cet amendement.

Honorables sénateurs, je voudrais aborder les mesures concrètes que ce projet de loi prévoit pour les Mi'kmaq des Maritimes et pour la réconciliation en général.

Selon les organisations autochtones Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc., ou MTI, qui représente huit Premières Nations du Nouveau-Brunswick, et Kwilmu'kw Maw-klusuaqn, ou KMK, qui représente les Mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse, même si on s'entend pour dire que le réseau de digues de l'isthme de Chignecto est un ouvrage fédéral, les deux provinces le considèrent comme deux infrastructures distinctes aux fins de leurs évaluations d'impact environnemental et de leur devoir de consultation.

Voici ce qu'a déclaré Derek Simon de MTI :

> Comme je l'ai dit, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse consulte les Mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse au sujet de ce qui se passe du côté néo-écossais de l'isthme, tandis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick consulte les Mi'kmaqs du Nouveau-Brunswick au sujet de ce qui se passe du côté néo-brunswickois de l'isthme. À l'heure actuelle, personne n'est chargé de coordonner un processus unique et intégré d'évaluation d'impact ou de consultation pour l'ensemble de l'isthme. C'est là que le projet de loi pourrait entrer en jeu.
>
> Lorsque nous parlons du processus provincial, il faut reconnaître que le processus d'évaluation environnementale du Nouveau-Brunswick est assez désuet, et je crois que la province elle-même en conviendrait sans doute. Elle a tenté d'y intégrer l'obligation de consulter et d'évaluer les répercussions sur les droits, mais cela demeure assez peu fonctionnel. Les connaissances autochtones n'y jouent aucun rôle direct, et il n'existe aucun mécanisme permettant de les prendre en considération. Contrairement au processus fédéral, les groupes autochtones et, en particulier, les Mi'kmaqs ne participent pas au processus d'examen technique. Ils n'ont donc aucun moyen de demander des renseignements directement au promoteur. Ils sont représentés au sein du comité d'examen technique par le ministère provincial des Affaires autochtones, mais aucun représentant des Premières Nations n'y siège directement.

Sénateurs, ce projet de loi consacrerait l'importance de l'isthme de Chignecto tout en favorisant concrètement la réconciliation. Pourquoi ne pas saisir cette occasion?

À part l'exercice du pouvoir déclaratoire que permet ce projet de loi, il ouvre des possibilités en incluant les corps dirigeants et les organisations autochtones. Devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, Derek Simon, de MTI, avait ceci à dire concernant ces possibilités, en réponse à une question posée par la sénatrice Batters:

> En effet, les Mi'kmaqs et MTI ont participé à la rédaction du projet de loi et ont pris part aux discussions qui ont conduit à l'inclusion des corps dirigeants autochtones. Cela pourrait permettre de tenir compte des connaissances autochtones dans les accords. Cela pourrait également permettre de conclure des accords qui prévoient une prise de décision partagée à l'égard de certains aspects de la conduite des travaux. Le texte est rédigé en termes très généraux, et il offrira à l'avenir de nombreuses possibilités de faire participer directement les Autochtones à ce projet très important.
>
> Comme l'a souligné mon collègue, M. Knockwood, les Mi'kmaqs ont une longue histoire sur ce territoire et ont, en effet, déjà fait face à une élévation du niveau de la mer et aux changements climatiques dans cette région. Ils possèdent des connaissances uniques en matière de lutte contre les changements climatiques et de façons d'utiliser la capacité tampon naturelle du réseau et d'autres mécanismes de ce genre pour s'adapter au changement climatique, des connaissances

qu'ils estiment pouvoir apporter à ce processus. À notre avis, le projet de loi ouvre véritablement la voie à de nombreuses possibilités de conclure des accords qui feraient intervenir plus directement les Mi'kmaqs dans la poursuite de ces travaux.

• (1610)

En réponse à une question du sénateur Prosper, M. Simon a ajouté ceci :

> Je pense que la sénatrice Batters a également souligné, à juste titre, la possibilité de conclure des accords directement avec les groupes autochtones. Nous savons d'expérience qu'en l'absence d'une loi, d'une politique ou d'un autre instrument qui confère au gouvernement fédéral et à ses fonctionnaires le pouvoir de conclure ce type d'accords, ces derniers hésitent fortement à le faire. Ils ont généralement besoin d'un mandat du Cabinet, d'un pouvoir législatif explicite ou d'une politique précise. À notre connaissance, rien de tel n'existe actuellement pour l'isthme.

Même si certains sénateurs ne croient peut-être pas à l'utilité du pouvoir déclaratoire, les communautés autochtones de la région trouvent que ce projet de loi a une application pratique. Nous devrions les écouter et prendre leur point de vue en considération. Je remercie la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, qui a adopté à l'unanimité une résolution en faveur du projet de loi et qui a écrit au comité. Son président, Gérard Arseneault, est venu au Sénat le jour de l'étude article par article par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications afin de réitérer cet appui en vue de protéger cette région du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. La présence des Acadiens remonte aux années 1600. Il est aussi crucial pour eux de protéger ce territoire d'importance historique.

Les municipalités néo-brunswickoises et néo-écossaises directement adjacentes à la région continuent d'appuyer ce projet de loi, tout comme les deux provinces directement concernées. En tant que sénateur du Nouveau-Brunswick, un appui aussi généralisé pour la suite des choses me rassure. Après tout, l'un des rôles d'un sénateur est de représenter sa région, ce qui veut aussi dire soulever des questions qui, autrement, ne seraient peut-être pas entendues. C'était la même chose lors de l'adoption initiale du projet de loi au Sénat au cours de la législature précédente.

Chers collègues, je conclurai en rappelant que le pouvoir déclaratoire est un outil constitutionnel valide, qui peut être utilisé par le Parlement pour faire d'ouvrages normalement de compétence provinciale des ouvrages sous réglementation fédérale. Il a été utilisé pour clarifier la nature d'ouvrages qui sont clairement interprovinciaux ou internationaux et, par conséquent, qui sont de compétence fédérale. Plus récemment, le projet de loi C-15, qui est entré en vigueur plus tôt cette année, contenait la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse et il invoquait le pouvoir déclaratoire prévu à l'article 4.

Je vous remercie tous de votre travail acharné, de votre temps et de l'attention que vous portez à cette question. Je vous exhorte à renvoyer ce projet de loi à la Chambre des communes pour la deuxième fois — et, espérons-le, la dernière —, où nos collègues élus de la Chambre basse auront enfin l'occasion de délibérer et de décider de son sort une fois pour toutes. Merci, chers collègues.

(Sur la motion de la sénatrice Kingston, le débat est ajourné.)

PROJET DE LOI SUR LE MOIS DU PATRIMOINE CHRÉTIEN

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-249, Loi instituant le Mois du patrimoine chrétien.

L'honorable Wanda Thomas Bernard : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-249, Loi instituant le Mois du patrimoine chrétien. Premièrement, je tiens à souligner que je suis chrétienne. Je suis membre active d'une église baptiste africaine, l'Église baptiste unie d'East Preston. Je suis sûre qu'il n'y a là rien de surprenant. Ma spiritualité et ma foi m'ont guidée aussi bien dans tous les moments difficiles de ma vie que dans les bons.

Lorsque j'ai entendu parler de ce projet de loi pour la première fois, j'admets que je me suis demandé pourquoi nous avions besoin d'un mois du patrimoine chrétien. À bien des égards, le christianisme occupe déjà une place importante dans notre vie publique, notre calendrier, nos institutions et notre histoire. Parfois, on a l'impression que chaque mois est le Mois du patrimoine chrétien. J'ai toujours pensé que les mois du patrimoine étaient l'occasion pour les groupes marginalisés d'être mis à l'avant-plan pour faire changement, ne serait-ce que pour un mois. C'est une idée que j'appuie de tout cœur.

Cependant, comme le Sénat est la Chambre de second examen objectif, j'ai écouté attentivement les discours du parrain et du porte-parole pour ce projet de loi. Le sénateur Housakos et le sénateur Fridhandler ont clairement expliqué pourquoi il convient de reconnaître les contributions des communautés chrétiennes au sein de notre pays. Ils ont parlé de services inspirés par la foi, de développement communautaire, de compassion, de charité, d'éducation et de justice sociale. Ils ont également reconnu les aspects difficiles de ce passé, soulignant le rôle que le christianisme a joué dans les pensionnats et les préjudices profonds que les peuples autochtones ont subis. Cette reconnaissance est importante, et je souscris entièrement à leurs réflexions.

Cependant, si nous voulons créer un Mois du patrimoine chrétien, je crois que nous avons la responsabilité de raconter l'histoire dans son intégralité. Jusqu'à présent, on n'a pas parlé du rôle que les institutions chrétiennes et la théologie chrétienne ont joué dans le racisme anti-Noirs, la traite transatlantique des esclaves et les systèmes de ségrégation raciale légale.

Pendant des siècles, on s'est appuyé sur des passages des Écritures pour justifier l'achat et la vente de personnes africaines. Les Églises en Europe et en Amérique du Nord sont souvent restées silencieuses face à l'esclavage, et certaines l'ont activement défendu. Bien que de nombreux chrétiens courageux se soient battus pour l'abolition de l'esclavage, nous devons également reconnaître que les institutions chrétiennes étaient profondément enchevêtrées dans des systèmes qui déshumanisaient les Noirs.

Par exemple, dans ma province, la Nouvelle-Écosse, l'église n'a pas toujours été un lieu d'inclusion. Les personnes et les communautés noires ont été victimes d'exclusion et de discrimination dans des lieux qui prêchaient l'amour et la dignité humaine. La ségrégation raciale était une caractéristique des écoles — des établissements d'enseignement. En fait, chers

collègues, j'ai fréquenté une école ségréguée jusqu'à la 8e année. La ségrégation raciale était également présente dans les institutions publiques, y compris les pratiques religieuses et les espaces religieux. Dans certaines communautés, les Noirs ne pouvaient pas pratiquer leur religion sur un pied d'égalité. Ils devaient s'asseoir au balcon. Nos ancêtres ne pouvaient pas enterrer leurs morts dans les mêmes cimetières que les chrétiens blancs. En fait, les Néo-Écossais noirs ont fini par former leurs propres églises quand ils en ont eu assez de la ségrégation religieuse.

Richard Preston, un esclave évadé de Virginie — qui a retrouvé sa mère à East Preston, non loin de chez moi — a fondé en 1854 l'African United Baptist Association of Nova Scotia afin de créer un espace et des occasions permettant aux églises et aux communautés noires de se rassembler. De nombreux chercheurs, dont moi-même, ont écrit que la survie des Africains en Nouvelle-Écosse était due à leur foi et au christianisme. Il est intéressant de noter que, malgré les horreurs qui leur ont été infligées au nom du christianisme, ils ont trouvé la paix, le réconfort et l'autodétermination grâce à leurs propres croyances chrétiennes.

Honorables sénateurs, ce sont là des vérités difficiles à entendre, mais ce sont des vérités. Si nous voulons sérieusement faire de décembre le Mois du patrimoine chrétien, nous devons faire en sorte que ces vérités soient entendues.

• (1620)

Nous devons également reconnaître la douleur vécue par les membres de la communauté 2ELGBTQIA+. Pour bien des gens, les églises sont des lieux de réconfort spirituel et d'appartenance. Cependant, pour de nombreux membres de la communauté 2ELGBTQIA+, il s'agit d'endroits où ils ont vécu le rejet, le jugement, la violence, la discrimination, l'homophobie et la transphobie. Nous ne pouvons pas oublier l'histoire des thérapies de conversion menées par l'Église pour « guérir les homosexuels » par la prière. Les survivants racontent les horreurs de cette pratique moralement contestable. Encore aujourd'hui, de nombreux couples n'ont pas accès à l'égalité en matière de mariage dans de nombreuses Églises. De nombreuses personnes chrétiennes 2ELGBTQIA+ ne sont pas acceptées au sein de leur Église de choix et sont forcées de demander des conseils spirituels ailleurs. On ne peut pas simplement considérer ces expériences comme des notes de bas de page historiques. Certaines de ces expériences sont toujours en vigueur, et leurs effets néfastes se font encore sentir aujourd'hui.

En tant que chrétienne, je ne crains pas un compte rendu honnête de notre histoire. En fait, ma foi me pousse vers la vérité, le repentir, l'humilité et la justice. L'histoire chrétienne comprend des actes extraordinaires de compassion, de sacrifice et de libération. Cependant, il y a aussi des moments où les chrétiens n'ont pas été à la hauteur des valeurs qu'ils professaient. Un Mois du patrimoine ne peut pas être une célébration sans réflexion. Ce devrait être une occasion d'apprendre, de se souvenir et de s'engager à ne pas répéter les erreurs du passé et à lutter pour l'égalité aujourd'hui.

Honorables collègues, pour que le Mois du patrimoine chrétien ait un sens, il ne faudrait pas se contenter de commémorer l'influence chrétienne. Ce mois devrait nous inviter à examiner comment cette influence a façonné notre société, pour le meilleur et pour le pire. Il devrait rendre hommage aux chrétiens qui se sont opposés à l'esclavage, au racisme, à la ségrégation, aux pensionnats autochtones, à la discrimination et à la haine. Toutefois, il devrait également prendre acte des institutions et des individus qui ont contribué à maintenir ces systèmes en place.

Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas effacer cette histoire ni la romancer. Cependant, nous pouvons et devons en tirer des leçons. Le Mois du patrimoine chrétien devrait être un mois axé sur les célébrations, mais aussi sur la vérité. Il pourrait être une occasion de souligner des contributions, de lutter contre des préjudices et de renouveler notre engagement à l'égard de la justice, de l'inclusion, de la dignité et de l'amour, des valeurs qui, selon de nombreux chrétiens, sont au cœur de leur foi.

Chers collègues, au départ, je n'étais pas tout à fait à l'aise avec ce projet de loi, mais j'ai décidé de laisser ce malaise guider ma réflexion et mon introspection. Ma réflexion m'a menée aux vérités que j'ai partagées publiquement aujourd'hui. J'espère que ma décision de parler de mon processus incitera mes collègues à remettre en question leur propre position à l'égard de ce projet de loi.

Asante. Merci.

L'honorable Yonah Martin (leader suppléante de l'opposition) : Honorables sénateurs, « Que tout ce que vous faites soit fait avec amour ». Cette citation vient de la première épître aux Corinthiens, chapitre 13, verset 4.

Ces mots reflètent, pour moi, l'essence même du christianisme : l'amour, la compassion, l'humilité, le dévouement et la responsabilité d'être une source de lumière, d'espoir et de guérison dans la vie des autres.

C'est avec une ferme conviction et une profonde gratitude que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer sans réserve le projet de loi S-249, Loi instituant le Mois du patrimoine chrétien, parrainé par notre collègue, le sénateur Leo Housakos. Le projet de loi propose que le mois de décembre soit désigné Mois du patrimoine chrétien au Canada.

Le christianisme fait partie intégrante de l'histoire du Canada. Son influence se fait sentir dans nos institutions, nos écoles, nos hôpitaux, nos organismes de bienfaisance, nos communautés et, surtout, dans les innombrables actes de gentillesse et de dévouement posés par des générations de Canadiens inspirés par leur foi.

Reconnaître ce patrimoine ne diminue en rien les contributions des autres confessions ou de ceux qui n'ont aucune croyance religieuse, et cela ne signifie pas non plus qu'une religion est plus digne de respect qu'une autre.

Au contraire, je crois que la reconnaissance de notre patrimoine chrétien renforce l'importance de la liberté de religion, qui est une composante fondamentale de l'identité canadienne et que nous ne devons jamais tenir pour acquise.

Nous avons la chance de vivre dans un pays où les Canadiens sont libres de servir Dieu, de pratiquer leur religion et d'observer leurs traditions, ou de ne pas pratiquer de religion du tout. La Charte canadienne des droits et libertés protège la liberté de conscience et de religion. Cette liberté est un droit qui appartient à tous à parts égales.

En tant que parlementaire chrétienne, ma religion imprègne mes valeurs, guide mes décisions et me rappelle que le service public consiste en fin de compte à servir les autres avec intégrité, humilité et amour.

Michée 6:8 nous rappelle ceci :

> [...] ce que l'Éternel demande de toi, C'est que tu pratiques la justice, Que tu aimes la miséricorde, Et que tu marches humblement avec ton Dieu.

Ce sont des valeurs qui transcendent les églises. Elles renforcent les familles, les communautés et les nations.

Honorables sénateurs, j'appuie ce projet de loi pour des raisons très personnelles. Je siège au Sénat du Canada en grande partie grâce au travail et aux sacrifices des missionnaires et des érudits canadiens qui, il y a plus d'un siècle, ont quitté le confort et la sécurité de leur patrie pour servir des personnes qu'ils n'avaient jamais rencontrées, dans un pays qu'ils connaissaient à peine, qui se nommait Corée et que le monde extérieur appelait à l'époque le « royaume ermite ».

Le 12 décembre 1888, le jeune missionnaire et érudit canadien James Scarth Gale a été le premier Canadien à fouler le sol coréen.

Envoyé en mission par le YMCA du Collège universitaire, à l'Université de Toronto, M. Gale est devenu l'une des personnalités canadiennes les plus influentes dans les domaines de l'éducation et de la langue coréennes ainsi que de l'histoire chrétienne. Il a consacré sa vie à apprendre la langue et la culture coréennes, a fait beaucoup de bonnes choses et a jeté des ponts entre deux mondes très différents. Parmi ses nombreuses contributions, mentionnons l'important dictionnaire coréen-anglais qu'il a compilé ainsi que sa contribution à la magnifique traduction poétique de la Bible du roi James en coréen.

Une décennie plus tard, en 1898, l'Église presbytérienne du Canada a officiellement établi sa mission en Corée. Au début du XX^{e} siècle, des missionnaires canadiens, dont le Dr Gale, ont contribué à la création d'écoles de type occidental où les jeunes garçons et filles coréens pouvaient apprendre l'anglais et d'autres matières.

C'est là que l'histoire de ces missionnaires devient celle de ma propre famille.

Mon père, Lee Sung Kim, est né en 1932 dans la région méridionale de la province de Pyongan, dans le Nord de la Corée, à une époque où le pays ne formait encore qu'un seul et même État, et ce, depuis des millénaires. Il a fréquenté l'une des écoles de type occidental fondées par les missionnaires canadiens. C'est là qu'il a découvert la langue anglaise et qu'il en est immédiatement tombé amoureux, tout comme il allait, des décennies plus tard, tomber éperdument amoureux de ma mère dès le premier regard.

À 13 ans, mon père rêvait d'étudier à l'étranger. Imaginez un peu : un jeune garçon qui a grandi dans le Nord de la Corée dans les années 1940, sous le contrôle oppressant de la colonisation japonaise, rêvant d'étudier un jour en anglais à l'étranger. Il a ensuite fait partie de la première cohorte de diplômés de l'université Soongsil, établie à l'origine dans le Nord de la Corée. En 1954, à peine un an après la signature de l'armistice de la guerre de Corée, il a obtenu un diplôme de premier cycle en littérature shakespearienne.

• (1630)

Je suis toujours aussi étonné que les graines semées par les missionnaires canadiens des décennies plus tôt aient contribué à inspirer l'amour que mon père a porté toute sa vie à l'anglais, à la littérature et à l'apprentissage.

Son rêve d'étudier à l'étranger s'est finalement réalisé lorsqu'il a reçu une bourse pour poursuivre sa maîtrise à Chicago, en Illinois. Je n'avais que 4 ans quand il a quitté la Corée. Trois ans plus tard, le jour de mon 7^{e} anniversaire, nous étions réunis à l'aéroport international de Vancouver.

Le parcours de mon père, du Nord de la Corée qu'il aimait tant à notre nouvelle patrie, le Canada, était bel et bien un rêve devenu réalité.

Les possessions les plus chères de mon père étaient sa bible coréen-anglais et son dictionnaire coréen-anglais tout écorné, les deux associés au travail remarquable de James Scarth Gale. Ils étaient toujours à notre portée dans notre salon. Mon père se tournait vers eux dans ses rituels quotidiens de réflexion, de prière, de lecture et d'écriture.

Il adorait les mots et la poésie. Même lorsqu'il se reposait, je le voyais parfois promener son doigt dans les airs, comme s'il écrivait avec un stylo invisible.

Il n'est pas étonnant que mon frère, ma sœur et moi ayons hérité de son amour de la littérature et de son âme de poète. J'ai passé 21 ans à enseigner la littérature et la poésie à des milliers d'élèves. Ma sœur cadette est diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique, où elle a obtenu un baccalauréat spécialisé en anglais avec une mineure en français. Mon frère a récemment créé une nouvelle forme de poésie, et nous préparons actuellement un recueil qui sera publié dans une anthologie à l'occasion de son soixantième anniversaire.

Chers collègues, pensez à l'héritage extraordinaire laissé par un seul missionnaire canadien qui a répondu à l'appel pour servir dans le Nord de la Corée — une Bible, un dictionnaire, une école, un jeune Coréen ayant le désir d'apprendre l'anglais et un rêve — et, des générations plus tard, une famille dont la vie a été profondément façonnée par cette rencontre.

Voilà à quoi ressemble un héritage. Voilà ce que l'œuvre de la foi peut accomplir.

Mon père était chrétien de naissance. Il est décédé le 29 mars 2008, quelques semaines après son soixante-seizième anniversaire. Il a été ancien de l'Église unie de Corée, aux côtés de ma mère, Kye Soon Kwon, qui était ancienne. Ils ont servi Dieu et leur Église avec humilité, une foi inébranlable et un amour extraordinaire.

Lors des funérailles de mon père, le révérend John Woo a raconté une histoire qui m'a marquée. Un soir, alors qu'il préparait son premier sermon pour le lendemain, il a entendu des bruits provenant du sanctuaire de l'église. Surpris, il s'est demandé si quelqu'un était entré par effraction dans l'église. Alors qu'il allait jeter un coup d'œil prudent, il a découvert mes parents en train de nettoyer les bancs et préparer le sanctuaire pour la messe du dimanche. L'église fonctionnait avec un budget serré et n'avait pas de gardien à temps plein. Mes parents avaient donc discrètement pris l'initiative de nettoyer l'église, semaine après semaine.

Le révérend Woo les a décrits comme d'humbles serviteurs de Dieu qui ont servi dans l'ombre sans s'attendre à des remerciements. Il a raconté cette histoire avec émotion.

J'ai compris pourquoi.

Mes parents n'ont pas servi parce que quelqu'un les observait. Ils ont servi parce qu'ils croyaient que servir la maison de Dieu et le peuple de Dieu était l'expression de leur amour pour Dieu.

Comme nous l'enseigne l'épître aux Galates 5:22-23, « le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance ». C'est ce christianisme-là que j'ai vu en grandissant et celui que je connais en tant qu'adulte. Je fais maintenant partie d'une communauté extraordinaire à l'église Coastal, qui a été cofondée par les pasteurs David et Cheryl Koop au cœur du centre-ville de Vancouver, sur mon campus de Pitt Meadows.

Honorables sénateurs, l'Église a également joué un rôle extraordinaire dans la recherche d'un foyer au Canada de ma famille. Quand nous avons immigré, avant de découvrir l'Église unie coréenne à Vancouver, notre famille a trouvé une église baptiste près de chez nous. D'après mes plus vieux souvenirs, nous étions la seule famille asiatique à l'église, mais elle nous a accueillis à bras ouverts. C'était un peu comme dans le film *Minari*, où une famille coréenne déménage dans le Midwest américain et y fréquente une église.

Je ne comprenais pas l'anglais à l'époque, mais je me souviens du premier hiver canadien, en 1972, où j'ai passé Noël chez un couple âgé de cette église. Nous avons été invités à partager un souper traditionnel de dinde, quelque chose qui était tout à fait étranger à notre jeune famille immigrante. Notre famille a reçu le plus beau cadeau cette année-là : des décorations de Noël faites à partir d'œufs décorés, dont l'Enfant Jésus dans une mangeoire, des bergers avec leurs moutons, des anges et d'autres scènes de Noël. Ma mère a chéri ces décorations pendant la majeure partie de sa vie au Canada.

Ce simple geste d'accueil signifiait plus que ce que ces gentilles personnes ne pourraient jamais l'imaginer. C'était l'église qui disait à une famille de nouveaux immigrants : vous avez votre place ici; vous êtes les bienvenus; vous n'êtes pas seuls.

En l'espace d'un an ou deux, l'église coréenne que notre famille a fréquentée pendant des décennies est devenue bien plus qu'un lieu de culte. Comme pour des générations de Canadiens d'origine coréenne, elle est devenue le cœur de la communauté. Elle accueillait les nouveaux arrivants, aidait les familles à traverser des périodes difficiles, rassemblait les gens dans des moments de célébration et de tristesse et fournissait un soutien concret dans les moments où les gens en avaient le plus besoin.

J'ai beaucoup de bons souvenirs des moments où j'aidais ma mère à préparer des repas pour des mariages, des funérailles, des anniversaires et d'autres occasions où la famille paroissiale se réunissait. À bien des égards, l'église fournissait à la communauté ce que les programmes gouvernementaux ne pourraient jamais offrir à eux seuls.

C'est un autre élément important du patrimoine chrétien du Canada : le travail discret et souvent invisible des églises et des groupes confessionnels dans le développement de communautés plus fortes et compatissantes.

Ces bonnes œuvres ne se limitent pas au Canada. Des missionnaires, des éducateurs, des professionnels de la santé et des communautés religieuses du Canada ont servi dans le monde entier en offrant des services d'éducation, des soins de santé, de l'aide humanitaire et de l'espoir spirituel à des populations dans le besoin.

Honorables sénateurs, le mois de décembre revêt une importance particulière pour souligner cet héritage. Pour les chrétiens du monde entier, décembre est la période de l'avent et la célébration de la naissance de Jésus-Christ, le jour de Noël. C'est un moment où nous réfléchissons à la plus grande manifestation de l'amour de Dieu pour l'humanité. La naissance de Jésus incarne l'espoir, la paix, l'amour et la promesse du salut. Elle nous rappelle que, même dans les situations les plus sombres, il y a de la lumière, même dans les moments de souffrance, il y a de l'espoir, et même parmi des étrangers, il peut y avoir de l'amour et de la compassion.

Ce message est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a plus de 2 000 ans.

Le projet de loi S-249 nous donne l'occasion de reconnaître les contributions des Canadiens de confession chrétienne tout au long de notre histoire : missionnaires, éducateurs, travailleurs de la santé, membres du clergé, bénévoles, organismes de bienfaisance et gens ordinaires dont la foi a inspiré des actes extraordinaires de service et d'amour. Il nous donne également l'occasion de réfléchir à l'importance de la liberté religieuse et de réaffirmer notre engagement à la protéger pour chaque Canadien. Nous ne devons jamais tenir cette liberté pour acquise.

Comme je suis née en Corée du Sud et que mon père est né dans le Nord du pays avant la guerre de Corée, je suis pleinement consciente des circonstances extraordinaires qui ont mené ma famille au Canada. Je vois la divine providence dans le périple qui m'a menée jusqu'ici. Je la vois dans les missionnaires qui se sont rendus en Corée, dans l'éducation que mon père a reçue, dans la foi que mes parents ont vécue, dans la générosité des familles canadiennes qui nous ont accueillis et dans...

• (1640)

Son Honneur le Président intérimaire : Sénatrice Martin, je regrette de devoir vous interrompre, mais votre temps de parole est écoulé. Voulez-vous demander cinq minutes de plus pour terminer votre discours?

La sénatrice Martin : J'aimerais avoir deux minutes de plus.

Son Honneur le Président intérimaire : Le consentement est-il accordé?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Martin : Je la vois dans les possibilités que ce pays m'a offertes, ainsi qu'à mes frères et sœurs et nos enfants respectifs.

Je suis ici dans cette enceinte empreinte d'une immense gratitude envers Dieu, le Canada et les générations de Canadiens qui sont venues avant moi et qui ont servi avec foi et courage.

Ne perdons jamais de vue la bénédiction que constitue la liberté de religion, l'importance de la foi, la puissance du service et la valeur impérissable de l'amour.

Continuons de bâtir un Canada où chacun, quelles que soient sa foi et ses croyances, peut vivre dans la dignité, vivre sa foi en toute liberté et contribuer sans crainte au bien commun.

Pour toutes ces raisons, j'appuie de tout cœur le projet de loi S-249. J'espère que nous pourrons le renvoyer au comité dès jeudi — nous entendrons d'autres discours à ce moment-là — et que celui-ci nous le renverra plus tôt que tard puisque décembre est à nos portes. Je remercie tous ceux et celles qui sont intervenus et je suis consciente du passé douloureux que nous reconnaissons tous.

Merci, sénateurs de m'avoir accordé quelques minutes de plus pour vous raconter mon périple personnel vers le Canada par la grâce de Dieu.

Des voix : Bravo!

L'honorable Mohamed-Iqbal Ravalia : Honorables sénateurs, je prends la parole en tant que porte-parole bienveillant du projet de loi S-249, Loi sur le Mois du patrimoine chrétien, qui propose de désigner décembre comme le Mois du patrimoine chrétien dans tout le Canada.

Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue, le sénateur Housakos, d'avoir présenté ce projet de loi et de nous avoir incités à réfléchir aux contributions considérables des communautés chrétiennes à l'histoire, à la culture et au développement du Canada.

Le Canada est un pays enrichi par la diversité de ses cultures, de ses traditions et de ses croyances. Au fil des ans, le Parlement a institué plusieurs mois du patrimoine afin de rendre hommage aux communautés qui ont contribué à forger notre identité nationale, notamment le Mois du patrimoine sikh, le Mois du patrimoine juif, le Mois de l'histoire islamique et, plus récemment, le Mois du patrimoine arabe. Ces désignations sont l'occasion de célébrer les traditions culturelles, d'approfondir la compréhension du public et de reconnaître les contributions des diverses communautés à la société canadienne.

Le christianisme a joué un rôle majeur dans le développement du Canada. Son influence est perceptible dans bon nombre d'institutions, d'organisations caritatives et de traditions culturelles. Les organisations chrétiennes, en particulier, ont apporté une contribution durable aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux. Des ordres religieux ont fondé des hôpitaux et prodigué des soins aux populations vulnérables, souvent dans des collectivités où les services officiels étaient limités. Dans ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, cette tradition de service se perpétue grâce à des organismes comme The Gathering Place, à St. John's, qui fournit de la nourriture, des soins de santé et de l'accompagnement à certains de nos concitoyens les plus vulnérables.

Chers collègues, permettez-moi de souligner que ces principes ont également été façonnés par les traditions autochtones, d'autres groupes confessionnels et la pensée laïque. La reconnaissance de l'influence historique du christianisme ne doit pas forcément diminuer ces contributions ni notre engagement envers la liberté de religion et le pluralisme.

Comme l'a souligné le sénateur Housakos dans son discours, la reconnaissance du patrimoine religieux n'oblige pas l'État à favoriser une religion plutôt qu'une autre. C'est plutôt l'occasion d'approfondir notre compréhension des nombreuses traditions qui ont contribué à notre identité nationale commune.

Le choix du mois de décembre est particulièrement significatif pour les chrétiens, car Noël est un moment d'importance spirituelle, de réflexion et de rassemblement. Les traditions de générosité et de bonne volonté interpellent également de nombreux Canadiens en cette période, quelle que soit leur appartenance religieuse.

Alors que nous examinons la désignation proposée, je crois qu'il vaut la peine de réfléchir à la façon dont le Mois du patrimoine chrétien peut contribuer à une meilleure compréhension du public et à un dialogue interconfessionnel, tout en veillant à ce que les Canadiens de toutes les confessions et de toutes les appartenances religieuses se sentent également respectés et représentés.

Chers collègues, nous devons aussi reconnaître que le patrimoine chrétien du Canada n'est pas sans complexité. Nous devons reconnaître le rôle que les églises et les organisations chrétiennes ont joué dans la gestion des pensionnats et les torts graves et durables infligés aux enfants, aux familles et aux communautés autochtones.

J'ai été particulièrement frappé par les réflexions du sénateur Varone à propos de sa conversation avec le pape François et par l'accent mis par le sénateur Fridhandler sur la compréhension de notre histoire dans son ensemble. Je remercie la sénatrice Bernard de la déclaration très réfléchie qu'elle a faite aujourd'hui. Sénatrice Martin, je vous remercie de votre profond sentiment de spiritualité, qui est un exemple pour nous tous.

Toutes vos observations nous rappellent que la conscience véritable de notre héritage nous contraint à reconnaître à la fois ses contributions et ses chapitres plus difficiles, avec honnêteté, humilité et un engagement continu envers la réconciliation.

Quand il est abordé de manière réfléchie, le projet de loi S-249 offre l'occasion de reconnaître les contributions des communautés chrétiennes tout en favorisant le respect mutuel et une meilleure compréhension de notre histoire commune. En fin de compte, la reconnaissance de notre héritage diversifié devrait renforcer non seulement notre compréhension de ce qui distingue nos communautés, mais aussi les valeurs communes de compassion, de compréhension et de respect qui nous unissent en tant que Canadiens.

Sur une note personnelle, ce projet de loi a une résonance particulière pour moi. Nouveau Canadien, je suis arrivé aux îles Twillingate en 1984. J'étais le seul musulman dans un océan de 5 catholiques et de 3 200 protestants. Au risque de tenir des propos dignes d'une série Netflix, j'ai observé ce qui m'entourait avec circonspection, un peu hésitant et un peu nerveux.

Devinez quoi? Il ne s'est rien passé.

J'ai été accepté par les gens de la région, qui ont respecté ma religion et contribué à guider mon parcours. Mon épouse, Dianne Collins, est une femme d'une grande spiritualité qui est très engagée dans sa communauté catholique. Grâce à elle et aux gens qui nous entourent, j'ai découvert la force tranquille, la compassion réaliste et le sens moral stable qu'offre la religion dans la vie de tous les jours.

Le même esprit de compassion et de dévouement a influencé ma vie professionnelle, et le soutien inconditionnel de la communauté œcuménique a contribué à faire de moi le médecin que je suis devenu.

Au fil des années exigeantes qu'a duré ma pratique, ce sont souvent des collègues, des mentors, des aumôniers et des patients qui m'ont enseigné une dimension plus spirituelle de la guérison, afin de traiter la personne dans son ensemble et pas seulement son corps. Leurs exemples de dévouement, de persévérance et d'attention envers les plus vulnérables ont fait de moi le médecin que je suis devenu et m'ont enseigné les valeurs qui m'ont guidé dans toutes mes décisions cliniques. Grâce à cette expérience, j'éprouve un profond respect pour les contributions qui incarnent les valeurs de dignité humaine, de compassion, de justice et d'intérêt commun.

Dans mes moments les plus sombres — comme la mort subite d'un nourrisson, le décès d'un enfant des suites d'un cancer, un accident d'automobile dans lequel trois personnes ont perdu la vie, un suicide et un décès pendant une grossesse — j'ai fait appel à

mon ami, le révérend Brian, qui, grâce à son soutien spirituel, m'a aidé à me lever et à me rendre au travail le lendemain. Je lui serai éternellement reconnaissant pour sa gentillesse, sa générosité et sa foi.

Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Housakos d'avoir présenté ce projet de loi. Il suscite des émotions en nous tous — des émotions variables qui reflètent la complexité de la religion —, mais j'ai hâte qu'il soit étudié plus en profondeur et qu'il soit adopté rapidement.

Merci. *Meegwetch*. Dieu vous bénisse.

(Sur la motion de la sénatrice Ataullahjan, le débat est ajourné.)

• (1650)

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL
LA LOI SUR LES INDIENS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LA TENEUR DU PROJET DE LOI—REPORT DU DÉBAT

À l'appel des autres affaires, rapports de comités, autres, article nº 30 :

> Étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (*teneur du projet de loi S-241, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les Indiens*), déposé au Sénat le 27 mai 2026.

L'honorable Michèle Audette : Honorables sénateurs et sénatrices, je constate que cet article est à son 15*e* jour. Par conséquent, avec le consentement du Sénat, je demande que l'étude de cet article soit reportée à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur le Président intérimaire : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

(Le débat est reporté à la prochaine séance du Sénat.)

[*Traduction*]

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

BUDGET—L'ÉTUDE SUR LES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES EN GÉNÉRAL—ADOPTION DU SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du seizième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (*Budget—examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général*), présenté au Sénat le 19 novembre 2026.

L'honorable David M. Arnot propose que le rapport soit adopté.

Son Honneur le Président intérimaire : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)

LA VALEUR DU TOURISME POUR L'ÉDIFICATION DU PAYS

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Sorensen, attirant l'attention du Sénat sur l'importance du tourisme pour le développement national au Canada.

L'honorable Tony Loffreda : Honorables sénateurs, je prends la parole au sujet de l'interpellation nº 8, qui attire l'attention du Sénat sur la valeur du tourisme pour l'édification du pays.

Je tiens à remercier la sénatrice Sorensen d'avoir lancé cette interpellation et de nous donner l'occasion de souligner l'importance du tourisme pour nos régions. J'ai ainsi l'occasion de mettre en valeur la beauté naturelle, le charme européen et l'attrait culturel de Montréal, ma ville natale. Aujourd'hui, j'aimerais vous proposer un voyage à Montréal et les environs au fil des saisons.

Bon nombre de mes amis associent les quatre saisons à Frankie Valli et à son groupe légendaire — nous sommes en train de révéler notre âge ici —, mais en ce qui concerne Montréal, je dirais qu'elle a perfectionné l'art de nous faire vivre les quatre saisons de façon distincte, par des attraits propres à chacune et, certainement, quantité de performances mémorables.

Tout d'abord, parlons de chiffres.

[*Français*]

Le tourisme est bien davantage qu'une industrie d'accueil et de divertissement. C'est un véritable pilier de notre économie, qui contribue à la vitalité de nos régions, soutient des milliers d'entreprises et génère des retombées économiques considérables.

Selon les données du ministère du Tourisme, le Québec a accueilli 63,3 millions de visiteurs en 2025, dont près de 28 millions de touristes ayant passé au moins une nuit dans la province.

Les dépenses touristiques ont atteint 16,8 milliards de dollars, tandis que les recettes touristiques totales, selon la définition du ministère, ont frôlé les 19 milliards de dollars : c'est un sommet historique et une hausse de 4,8 % par rapport à 2024.

L'industrie touristique représente également un important bassin d'emplois et d'entreprises. En 2025, selon certaines études, les secteurs associés au tourisme comptaient plus de 421 000 emplois et près de 24 000 entreprises partout au Québec.

Le Québec attire bien au-delà de nos frontières. Les touristes internationaux ont dépensé 4,7 milliards de dollars dans la province en 2025.

Au cœur de cette performance se trouve Montréal, notre métropole, qui continue de rayonner sur la scène internationale.

[*Traduction*]

En 2025, Montréal a accueilli près de 11,9 millions de visiteurs, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à l'année précédente. Ces visiteurs ont dépensé comme touristes quelque 5,8 milliards de dollars. Cela représente des retombées économiques importantes pour nos hôtels, nos restaurants, nos commerces de détail, nos salles de spectacle et, bien sûr, nos travailleurs.

L'année 2026 semble encore plus prometteuse. Selon Tourisme Montréal, la ville est en voie d'accueillir le nombre record de 12,5 millions de visiteurs. Rien qu'en mai, juin et juillet, le taux d'occupation des hôtels a atteint 82 %, soit une augmentation de sept points de pourcentage par rapport à l'année dernière.

La diversité de notre clientèle reflète aussi notre influence grandissante. Le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis a augmenté de 7 % et ceux en provenance des autres provinces canadiennes, de 5 %. Les marchés internationaux ont également connu une croissance. Essentiellement, comme le dirait Frankie Valli, les gens ont les yeux rivés sur nous.

La ville confirme également son statut de destination internationale pour les affaires et les grands événements. En juin et en juillet seulement, elle a accueilli 70 groupes représentant plus de 50 000 délégués.

[*Français*]

Avant ma nomination au Sénat, j'ai eu le privilège de siéger au conseil d'administration de Montréal International, un organisme qui joue un rôle essentiel dans le développement économique du Grand Montréal en attirant des investissements étrangers, des organisations internationales, des entreprises et des talents de partout dans le monde.

Depuis sa création en 1996, Montréal International a contribué à renforcer le positionnement international de notre métropole. En un quart de siècle seulement — soit de 2000 à 2025 —, l'organisation a joué un rôle déterminant pour la diversification de l'économie du Grand Montréal.

On compte 38 milliards de dollars d'investissements étrangers, 1 400 projets d'investissement, près de 126 000 emplois créés ou maintenus, et plus de 60 organisations internationales accompagnées dans leurs projets d'implantation ou d'expansion.

Son travail rappelle que le rayonnement d'une ville ne repose pas uniquement sur ses attraits touristiques, mais aussi sur sa capacité à attirer les gens, les idées, les entreprises et les événements qui la font grandir.

Tous ces chiffres nous rappellent que Montréal est une destination de calibre mondial, et, contrairement à certaines destinations qui connaissent une courte haute saison, Montréal a un avantage indéniable : elle attire les visiteurs toute l'année, d'une saison à l'autre.

• (1700)

[*Traduction*]

Comme je suis né et j'ai grandi à Montréal, je ne suis peut-être pas tout à fait impartial. J'aime notre ville et tout ce qu'elle a à offrir, tout au long de l'année. Je pense que tous ceux qui ont eu le plaisir de la visiter comprendront pourquoi. Sur ce, j'aimerais maintenant vous faire découvrir cette ville au fil des saisons.

Comme je l'ai mentionné, Montréal séduit et charme tout au long de l'année. C'est une ville qui vit au rythme des quatre saisons. Commençons par l'automne. Les couleurs spectaculaires de l'automne à Montréal ravissent les peintres. Les Laurentides, juste au nord de la ville, offrent un cadre idéal pour les aventures de plein air. Il y a aussi les Cantons-de-l'Est. Plus près de chez nous, le parc du Mont-Royal demeure l'une de nos attractions extérieures les plus emblématiques, offrant une vue panoramique à couper le souffle sur le centre-ville. L'automne marque également le début d'une autre tradition montréalaise bien-aimée : la saison de hockey. Nous savons tous que les Canadiens de Montréal sont pratiquement une institution religieuse au Québec. Cette année, la Sainte-Flanelle donne à ses partisans de nombreuses raisons d'être optimistes, se rapprochant petit à petit de la tête de leur division. N'oublions pas nos Alouettes de Montréal, qui ont disputé la Coupe Grey ces trois dernières années. L'équipe l'a remportée à huit reprises au cours de l'histoire de la franchise.

Cependant, même lorsque les feuilles tombent et que la neige fait son apparition, Montréal continue de nous offrir un spectacle tout au long de l'année. La ville s'illumine d'une ambiance festive alors que nous nous préparons pour les fêtes avec le Grand Marché de Noël et le Village de Noël de Montréal. Depuis 1963 jusqu'à aujourd'hui, la fin du mois de décembre reste pour moi un moment très spécial. Le Vieux-Montréal, avec ses rues pavées et son charme européen, est l'endroit idéal pour faire des emplettes de Noël.

Bien sûr, l'hiver attire des visiteurs du monde entier dans les Laurentides pour profiter de pistes de ski de classe mondiale, à seulement deux heures au nord de Montréal. Des stations comme Mont-Tremblant ont de quoi satisfaire tous les goûts, des aventures en plein air à la cuisine gastronomique, en passant par le magasinage et les hôtels cinq étoiles. À Tremblant, nous accueillons environ 2,5 millions de visiteurs par année. Bien que beaucoup viennent pour la journée, environ 40 à 45 % restent la nuit, ce qui donne un coup de pouce important à l'économie locale. Avec un visiteur sur cinq venant de l'étranger, Tremblant s'est imposé comme une destination internationale. La sénatrice Sorensen estime peut-être que Banff abrite les meilleures pentes du Canada, mais les Laurentides — ou même les Cantons-de-l'Est, à quelques heures de Montréal — peuvent rivaliser avec les Rocheuses n'importe quand, du moins si l'on en juge par mon niveau de ski. Après avoir découvert l'hiver dans les Laurentides, vous ne demanderez qu'à y retourner.

Puis vient le printemps, une saison de renouveau et d'effervescence — et, à Montréal, quelques chevaux-vapeur. Contrairement au groupe The Four Seasons qui, dans une chanson, invitait les gens à regarder les fleurs pousser, le printemps à Montréal ne se résume pas aux fleurs qui éclosent et aux magnifiques espaces verts, même si nous en avons certes à profusion. Je pense notamment au Jardin botanique, qui se situe à proximité du parc olympique. Le Grand Prix automobile du Canada de Formule 1, qui a lieu en juin, est sans doute notre plus grand attrait international. Le Canada a la chance de figurer au calendrier de la F1, et Montréal sait assurément accueillir le monde entier. D'ailleurs, j'étais président du gala de la Formule 1 avant d'être nommé au Sénat, et cet événement attirait des visiteurs du monde entier, issus de tous les secteurs et de toutes les industries. C'était incroyable. Je n'ai jamais été aussi émerveillé par Montréal et par les personnes que nous pouvons attirer grâce à nos activités que cette année-là. La ville a tant à offrir.

Chaque année, environ 350 000 personnes assistent à la course et à ses festivités. En 2025, Tourisme Montréal a estimé les retombées économiques de l'événement à environ 162 millions de dollars, dont 110 millions générés par les visiteurs de l'extérieur du Québec.

Et, bien sûr, le printemps est aussi synonyme de séries éliminatoires de hockey — presque tous les ans. Nous ne pouvons qu'espérer que le printemps 2027 nous réserve quelque chose de vraiment spécial : un défilé de la Coupe Stanley sur la rue Sainte-Catherine. Quelle soirée ce serait!

[*Français*]

Évidemment, le printemps nous amène aussi vers l'un des grands rendez-vous culturels de Montréal : les Francos de Montréal. Depuis 1989, ce festival est devenu l'un des plus importants événements consacrés à la chanson francophone au monde. Année après année, il attire des artistes de renommée internationale, tout en mettant en valeur de nouveaux talents d'ici et d'ailleurs.

Des spectacles gratuits aux grandes productions, des performances intimes aux concerts à grand déploiement, les Francos attirent des visiteurs de partout dans la francophonie et célèbrent la richesse et la vitalité de la musique en français. Tenus à la mi-juin, les Francos donnent le ton à ce qui fait véritablement la réputation de notre métropole : la saison des festivals!

[*Traduction*]

Ensuite, honorables sénateurs, c'est l'été, et Montréal monte vraiment le volume. L'été à Montréal, c'est des festivals, de la musique et de la vie de nuit. Des centaines de milliers de personnes viennent en ville assister à des concerts. Peu importe vos goûts, nous avons un festival pour vous.

Vous aimez le jazz? Vous serez bien servi. C'est l'humour et les monologues qui vous attirent? Nous en avons ce qu'il vous faut. La musique africaine, antillaise et latino-américaine vous plaît? C'est un genre qui résonne chez nous aussi. Mais si vous préférez les jongleurs, les clowns et les acrobates, vous serez ravi d'apprendre que la ville vibre au rythme de Montréal Complètement Cirque en juillet chaque année.

Au mois d'août, le parc Jean-Drapeau, situé sur l'île Sainte-Hélène — elle-même une attraction majeure, avec La Ronde et le concours international de feux d'artifice de Montréal — devient la scène de trois fins de semaine consécutives de musique spectaculaire : Osheaga, LASSO et ÎLESONIQ sont devenus des événements incontournables pour les amateurs de musique de partout au Canada et d'ailleurs.

Et, bien sûr, l'un de mes événements préférés est ItalfestMTL. Depuis plus de 30 ans, les Montréalais et les visiteurs se réunissent tous les mois d'août pour célébrer la culture, la cuisine, la musique et le patrimoine italiens.

Et voilà, notre voyage au fil des saisons nous ramène ainsi de l'été à l'automne. Si vous ne l'avez pas déjà fait, j'espère que vous envisagerez de choisir Montréal et ses régions environnantes comme destination de votre prochaine escapade canadienne. Trop souvent, les Canadiens se tournent vers l'étranger avant de penser à explorer leur territoire. Pourtant, notre pays est vaste, diversifié et rempli de destinations extraordinaires. Heureusement, on constate depuis quelques années un engouement croissant pour les voyages à l'intérieur du pays, en particulier depuis la pandémie et depuis que sévit l'incertitude persistante au sud de la frontière. C'est une nouvelle encourageante.

Selon un rapport d'institution bancaire publié en avril dernier, les Canadiens dépensent plus pour leurs voyages au pays qu'à l'étranger, et les dépenses touristiques intérieures ont augmenté de 2,7 %. Le fait de conserver une plus grande partie de ces dépenses touristiques au Canada profite à nos collectivités, soutient les entreprises locales et crée des emplois.

Honorables sénateurs, comme vous pouvez le constater, alors que les Four Seasons étaient un quatuor du New Jersey qui a perfectionné l'art des harmonies et des mélodies inoubliables, Montréal a perfectionné quelque chose de tout aussi impressionnant : l'art d'offrir, chaque saison, un spectacle éblouissant.

L'interpellation de la sénatrice Sorensen nous rappelle que chaque région du pays a quelque chose d'unique à offrir. En tant que sénateurs, nous sommes de fiers ambassadeurs de nos régions respectives. Cependant, je dirais que nos meilleurs ambassadeurs sont les visiteurs eux-mêmes. Ce sont eux qui rentrent chez eux avec des histoires à raconter, des photos à partager et des souvenirs qui inspirent d'autres à suivre leurs traces.

Mon invitation est donc simple : ne vous contentez pas d'écouter la musique; venez vivre l'expérience du spectacle. N'oubliez pas qu'à Montréal, il n'y a pas de saison morte.

Comme le diraient si bien les Four Seasons : « Bye, Bye, Baby (Baby Goodbye). »

Je vous remercie. *Meegwetch*.

L'honorable Wanda Thomas Bernard : Honorables sénateurs, je tiens à remercier le sénateur Loffreda de nous avoir donné envie de découvrir Montréal. Si c'était une sorte de compétition, je dirais que c'est maintenant à mon tour de vous donner envie de découvrir la Nouvelle-Écosse.

Je prends la parole aujourd'hui au sujet de l'interpellation sur la valeur du tourisme pour l'édification du pays. Je vous remercie, sénatrice Sorensen, d'avoir présenté cette interpellation. À tous mes collègues qui se sont exprimés jusqu'à présent, je dirais que vous avez vraiment placé la barre très haut. Merci, sénatrice, de nous encourager à considérer le tourisme non seulement comme une industrie, mais aussi comme un moyen de relier les gens, les lieux et les histoires.

Lorsque les gens pensent au tourisme en Nouvelle-Écosse, ils pensent bien souvent à Peggy's Cove, au front de mer d'Halifax ou au plaisir de déguster une guédille au homard tout en contemplant l'océan Atlantique — de préférence près de la plage de Lawrencetown, un haut lieu du surf de calibre mondial. Ce sont toutes des expériences merveilleuses.

• (1710)

Cependant, si je planifiais l'ultime tournée de la Nouvelle-Écosse pour mes honorables collègues, je vous inviterais gentiment à laisser de côté ces endroits pour vous faire prendre un autobus exploité par Kevin Brooks, propriétaire d'Ayomikun Bus Charters. Je vous amènerais vivre une expérience immersive de trois journées bien remplies afin d'explorer l'histoire, la culture et la cuisine africaines de la Nouvelle-Écosse, le tout organisé par René Boudreau, propriétaire d'Elevate and Explore.

Bien que je me considère comme une assez bonne guide touristique, ces deux propriétaires d'entreprises néo-écossais d'origine africaine vous offriraient une bien meilleure expérience touristique que moi. Leur objectif est simple : faire connaître toute la richesse de l'histoire et de la culture des Noirs de la Nouvelle-Écosse tout en soutenant les entreprises appartenant à des Noirs.

Je dois vous avertir : cette tournée comporte très peu de temps libre et beaucoup de repas. Je dois également préciser que Kevin et René sont tous deux d'East Preston et qu'ils sont tous deux mes cousins. Je peux toutefois vous promettre que cette visite de trois jours sera inoubliable.

Les Néo-Écossais d'origine africaine contribuent au développement de la province depuis plus de 400 ans, mais bon nombre de nos histoires demeurent parmi les secrets les mieux gardés de la Nouvelle-Écosse.

Lorsque George et moi sommes allés en Angleterre pour la première fois, toutes les personnes que nous avons rencontrées pensaient que nous étions américains, et la plupart ont été surprises d'apprendre que des Noirs vivaient bel et bien en Nouvelle-Écosse et que nous y étions nés. Or, depuis plusieurs décennies déjà, on prend de plus en plus conscience des contributions des Néo-Écossais d'origine africaine au tourisme dans notre province. George était photographe et artiste. Alors qu'il siégeait au Volunteer Planning Board de la Nouvelle-Écosse dans les années 1990, il a mis quelques-unes de ses photographies à la disposition des campagnes touristiques, afin que les supports promotionnels reflètent davantage la diversité de la Nouvelle-Écosse.

Plus récemment — avez-vous entendu cette nouvelle? —, le *National Geographic* a désigné la Nouvelle-Écosse comme l'une des meilleures destinations au monde à visiter en 2027. Le saviez-vous? Il a tout particulièrement souligné notre patrimoine mi'kmaw et africain néo-écossais, si riche et vivant. J'étais vraiment ravie d'entendre cette nouvelle, car cela signifie que nos contributions sont enfin reconnues. Aujourd'hui, chers collègues, vous pourrez découvrir avec moi une partie de cette histoire afro-néo-écossaise.

L'industrie touristique en Nouvelle-Écosse ne serait pas ce qu'elle est sans le dévouement des propriétaires de petites entreprises. De nombreux Néo-Écossais d'origine africaine contribuent au tourisme par leur esprit d'entreprise, comme Kevin Brooks et René Boudreau. La Nouvelle-Écosse compte plus d'une cinquantaine de communautés néo-écossaises d'origine africaine dont l'histoire remonte à plus de quatre siècles. Cette riche histoire attire des visiteurs de tout le Canada et du monde entier. Nous continuons d'accueillir de nombreux visiteurs en provenance des États-Unis, même aujourd'hui, malgré la guerre commerciale.

Chers collègues, êtes-vous prêts pour une visite inoubliable? Montons dans l'autobus. Notre visite commencerait près de mon coin de pays, East Preston, plus précisément au Centre culturel noir de la Nouvelle-Écosse, à Cherry Brook. Nous prendrions le temps d'explorer les collections permanentes et de découvrir les nombreuses réalisations des Néo-Écossais d'origine africaine : église, politique, musique, vannerie et multiples objets culturels. Les visiteurs peuvent également profiter d'expositions temporaires, dont une qui présente actuellement les photographies de George. J'avoue avoir un petit parti pris, mais je pense que cette exposition vaut à elle seule le détour.

Puis, après avoir traversé la rue, nous nous rendrions au centre Place Kinney pour une visite du pôle d'affaires du comté de Preston, détenu et géré par Akoma Holdings. Nous déjeunerions au café Opus, dans son cadre chaleureux et familial. Toute stratégie touristique réussie passe inévitablement par de bons plats, et cette visite ne fait pas exception.

Après avoir déjeuné au café Opus, nous prendrions l'autobus et traverserions le port pour nous rendre au Musée d'Africville, à Halifax, pour y visiter la réplique de l'église historique d'Africville. Les visiteurs y découvriraient comment on avait forcé les habitants d'Africville à se relocaliser, dans les années 1960, et leur recherche continue de justice et de réparations.

De là, nous irions au Delmore « Buddy » Daye Learning Institute, où se trouve un magnifique lieu de rassemblement communautaire et une librairie appartenant à des Noirs. Ensuite, de l'autre côté de la rue, nous irions visiter l'église baptiste New Horizons, affectueusement connue dans notre communauté sous le nom de « Mother Church », fondée par Richard Preston en 1832.

Ensuite, nous nous rendrions sur la rue Gottingen pour visiter l'hommage au salon de beauté de Viola Desmond. De là, nous nous rendrions jusqu'au traversier *Viola Desmond*. Puis, nous nous arrêterions pour souper au Mary's African Cuisine, sur la rue Barrington. Vous pourriez déguster de la queue de bœuf braisée sur riz jollof, et ce serait une expérience en soi.

Honorables sénateurs, cela met fin au premier jour de votre immersion, mais nous avons ensuite besoin d'une bonne nuit de repos, car nous nous préparons pour notre voyage à New Glasgow et au Cap-Breton, pour ainsi reproduire le voyage que Viola Desmond a fait lors de cette journée fatidique en 1946. Une journée entière pourrait facilement être consacrée à l'héritage de Viola Desmond.

Le deuxième jour de notre voyage commencerait à New Glasgow, au Roseland Theatre, où elle a été arrêtée en 1946. Puis, nous nous rendrions au parc patrimonial Africentric pour un dîner préparé par l'association des femmes de la Second Baptist Church, l'église des Noirs de New Glasgow.

Nous irions par la suite au monument commémoratif du 2e Bataillon de construction à Pictou, pour honorer les courageux soldats noirs qui ont servi le Canada pendant la Première Guerre mondiale. À ce stade, sénateurs, vous avez peut-être l'impression d'en avoir appris suffisamment sur l'histoire pour réussir votre examen, mais notre parcours est loin d'être terminé.

La prochaine étape nous emmènerait sur la magnifique île du Cap-Breton. C'est là que se dirigeait Viola Desmond le jour où elle a été arrêtée. Aucune tournée du patrimoine afro-néo-écossais ne serait complète sans un arrêt au Melnick Hall, à Sydney. Ce lieu de rassemblement historique a accueilli Marcus Garvey lors de sa visite en Nouvelle-Écosse, en 1937. En vous rendant là, honorables sénateurs, vous en apprendriez davantage au sujet du mouvement de retour en Afrique de Garvey, au sujet de son appel à la fierté noire, à l'autodétermination et à l'autonomisation économique ainsi qu'au sujet de l'influence que ses idées ont eue sur les communautés noires du monde entier, y compris en Nouvelle-Écosse. Nous poursuivons son œuvre aujourd'hui.

S'il nous restait un peu d'énergie, nous pourrions nous rendre au UNIA Hall, à Glace Bay, où Garvey a également prononcé un discours poignant sur l'émancipation mentale qui — le saviez-vous? — a inspiré la chanson « Redemption Song », de Bob Marley. Si je savais chanter et si j'en avais le droit, je me mettrais maintenant à chanter cette chanson.

Quand on y pense, il est remarquable que, dans les collectivités des mines de charbon et des aciéries du Cap-Breton, les gens soient venus écouter un leader noir parler de dignité, de possibilités et d'espoir. Honorables sénateurs, cela nous rappelle que l'histoire des Néo-Écossais d'origine africaine a toujours été étroitement associée à une histoire beaucoup plus vaste qui s'étend aux quatre coins de la planète.

Bien entendu, aucun guide touristique digne de ce nom ne vous laisserait partir du Cap-Breton sans vous faire profiter de l'hospitalité et de la cuisine de la région. Nous pourrions même passer la nuit à Membertou avant de reprendre l'autobus et de traverser la Nouvelle-Écosse pour la troisième journée de notre voyage.

Kevin et René nous amèneraient ensuite au comté de Shelburne et au Black Loyalist Heritage Centre, à Birchtown. Il s'agit de l'un des sites historiques afro-canadiens les plus importants du Canada. Ici, les visiteurs découvrent l'histoire des milliers de loyalistes noirs qui sont arrivés en Nouvelle-Écosse après la Révolution américaine, à la recherche de la liberté et de l'avenir qui leur avaient été promis.

• (1720)

Ce centre raconte une histoire inspirante de persévérance, mais il met également en lumière des vérités difficiles à accepter. Les visiteurs découvrent ce qui est largement reconnu comme la première émeute raciale sur le territoire de l'actuel Canada, un rappel brutal que le racisme contre les Noirs a des racines historiques profondes dans ce pays. Se promener parmi les répliques des petites huttes où vivaient de nombreux loyalistes noirs est une expérience poignante. Ces modestes constructions permettent de comprendre les dures réalités auxquelles étaient confrontées ces personnes qui, après avoir échappé à l'esclavage, se sont retrouvées face à de la discrimination et à des promesses non tenues, et elles ont dû surmonter de terribles épreuves.

Ce n'est pas une histoire agréable, mais c'est une histoire essentielle. Cela fait partie de notre histoire collective. Le tourisme prend tout son sens lorsqu'il va au-delà des cartes postales et des paysages pittoresques, et quand il nous aide à comprendre les gens, les luttes et les récits qui ont façonné un endroit. Des sites comme Birchtown aident les visiteurs à mieux comprendre les racines du racisme contre les Noirs au Canada, tout en leur permettant de constater l'extraordinaire résilience de ceux qui ont bâti des communautés qui continuent aujourd'hui de survivre et de prospérer. Je suis heureuse de pouvoir suivre leurs traces.

Après notre excursion à Shelburne, nous retournons à Halifax et nous nous arrêtons à divers monuments et sites patrimoniaux. On peut découvrir l'histoire des Marrons jamaïcains à la Citadelle et les contributions remarquables de William Hall au Musée maritime de l'Atlantique.

Plus récemment, l'établissement de fiducies foncières communautaires au sein des communautés afro-néo-écossaises a commencé à attirer l'attention partout au Canada et aux États-Unis. Le mois dernier, mon équipe et moi avons eu l'occasion de visiter l'Upper Hammonds Plains Community Land Trust, qui réalise des projets de logement innovants de type coopératif. Des initiatives similaires sont en cours dans toute la Nouvelle-Écosse, à Weymouth Falls, Gibson Woods et dans le secteur nord d'Halifax. Je suis désolée, honorables sénateurs, mais nous n'avons pas le temps de tous les visiter en trois jours. Ces projets montrent comment les communautés peuvent préserver leur histoire, protéger leurs terres et créer des possibilités pour les générations futures, tout en accueillant les visiteurs pour qu'ils tirent des leçons de leurs expériences.

La Nouvelle-Écosse ne manque pas de lieux extraordinaires à visiter. Nos côtes sont magnifiques, notre histoire est remarquable, et nos habitants sont aimables et accueillants.

Honorables sénateurs, je vous encourage à inscrire la Nouvelle-Écosse sur votre liste de destinations à visiter en 2027. Après tout, selon le *National Geographic*, c'est l'un des meilleurs endroits au monde où voyager en 2027. Ils ont souligné les riches patrimoines mi'kmaq et africain de la Nouvelle-Écosse et, aujourd'hui, je vous ai donné un petit avant-goût de ce qu'une visite d'immersion dans le patrimoine afro-néo-écossais pourrait vous offrir. Je vous garantis que vous repartirez avec une compréhension plus approfondie de la Nouvelle-Écosse, une meilleure appréciation de l'histoire du Canada, un sentiment renouvelé à l'égard de la résilience de l'esprit humain et, probablement, un estomac bien rempli.

Asante. Merci.

(Sur la motion de la sénatrice Muggli, le débat est ajourné.)

LE RAPPORT FINAL DE L'ASSEMBLÉE CANADIENNE DE LA JEUNESSE SUR LE CLIMAT

INTERPELLATION—FIN DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Coyle, attirant l'attention du Sénat sur le rapport final de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat.

Son Honneur la Présidente : J'aimerais informer le Sénat que, si l'honorable sénatrice Coyle prend la parole maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat sur cette interpellation.

L'honorable Mary Coyle : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui sur les terres non cédées de la nation algonquine anishinabe pour exercer mon droit de réponse finale à l'interpellation nº 11 sur le rapport final de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat.

Chers collègues, en exerçant mon droit de dernière réplique, mon intention n'est ni de mettre fin à la discussion entamée par les membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat lors de la présentation de leur rapport final, ni d'avoir le dernier mot à ce sujet dans cette enceinte. Ce serait contre-productif, surtout en ce moment, alors qu'il y a quelques jours à peine, les pays du monde, y compris le Canada, qui participaient à la COP31, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques, n'ont pas réussi à conclure un accord.

Plus que jamais, nous avons besoin de plus de conversations qui mènent à des mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques.

Mon intention est de rappeler à tous la substance principale du travail réfléchi effectué par les 33 membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat, travail qui est aujourd'hui plus pertinent que jamais.

Avant cela, je tiens à remercier sincèrement nos collègues du Sénat — l'honorable Rosa Galvez, l'honorable Marty Deacon, l'honorable Jim Quinn, l'honorable Tracy Muggli, l'honorable Pierrette Ringuette, l'honorable Jane MacAdam, l'honorable Katherine Hay, l'honorable Andrew Cardozo et l'honorable Joan Kingston — de leurs interventions réfléchies et importantes en réaction à l'interpellation nº 11.

Votre respect et votre engagement à l'égard du travail des membres de l'assemblée ont donné vie à leurs efforts ici, au Sénat, et ont contribué à faire de leurs contributions des apports importants dans le cadre des discussions cruciales sur les politiques publiques en matière de lutte contre les changements climatiques. Merci,

chers collègues, de votre participation à cette interpellation, et merci à tous les collègues qui étaient présents au Sénat pour la présentation du rapport de l'assemblée, l'automne dernier, ainsi qu'à ceux qui ont participé aux réunions de suivi avec les membres de l'assemblée au comité et dans le cadre de notre réunion spéciale du groupe Sénateurs pour des solutions climatiques. Merci aussi à tous ceux qui ont pris la peine de faire un suivi auprès des membres de l'assemblée.

Avant de vous faire part des recommandations que l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat a formulées dans son rapport final et de les consigner de façon permanente au compte rendu des délibérations du Sénat, je voulais simplement vous rappeler la raison d'être de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat, ainsi que quelques renseignements de base à son sujet.

L'année dernière, le caucus Sénateurs pour des solutions climatiques, en partenariat avec MASS LBP et Environmental Leadership Canada, a contribué à la conception et à la tenue de la première assemblée citoyenne sur le climat à avoir lieu au Canada, qui était aussi la première assemblée au monde à réunir des jeunes de 18 à 25 ans. Nous avons lancé cette initiative sans précédent afin d'entendre directement les jeunes Canadiens s'exprimer sur l'avenir climatique dont ils hériteront.

La Présidente Gagné l'a exprimé clairement quand elle s'est adressée dans cette Chambre aux membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat.

Elle a dit ceci :

> [...] vos voix ne sont pas facultatives. Elles sont essentielles. Soyons clairs : il ne s'agit pas seulement de consultations, mais d'une réelle participation. Il s'agit de faire participer les jeunes au processus législatif, non seulement en tant que militants, mais aussi en tant que partenaires.

Les assemblées citoyennes constituent un moyen efficace d'associer le public à l'élaboration des politiques publiques.

Les 33 membres de l'assemblée ont été choisis par tirage au sort parmi les 700 candidats qui avaient répondu à des envois postaux envoyés aux ménages et à des appels à candidatures sur les médias sociaux. L'objectif était de refléter la diversité du Canada, notamment la diversité géographique, et de former une assemblée représentative, et nous y sommes parvenus. Sous la houlette d'un groupe consultatif hautement qualifié, un programme solide auquel ont participé 22 experts et un processus délibératif très sophistiqué ont été mis en place. Les rencontres des membres de l'assemblée se sont étalées sur trois mois; ils ont eu quatre séances en ligne et ont passé cinq jours ici, à Ottawa.

Pour assurer le succès de cet outil de démocratie délibérative, il est essentiel de veiller à ce que les membres de l'assemblée citoyenne soient bien informés.

Ces jeunes se sont réunis pour répondre à une question centrale : qu'est-ce que les jeunes souhaitent que le Parlement fasse pour que le Canada respecte ses engagements en matière de climat d'une manière qui reflète leurs valeurs et leurs priorités?

Ces 33 jeunes de toutes les régions qui ont formé l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat sont :

Ajit Balasundaram, Brendan Muskaluk, Danah Tactay, Dylan Clark, Graham MacDonald, Hallie Robinson, Hargun Rekhi, Jessica Warren, Kelsey Green, Kessiena Kama, Lauren Jarvie, Liam Breckenridge, Lily Lloyd, Lister De Vitré, Louis Mercier, Lucas Sproule, Meena Thakur, Mohammad Akib Hossain, Natasha Teta, Nathan Perlman, Noel Ormita, Raphaël Boilard, Pearla Agbemelo Tsomafo, Rebecca Chakanza, Rebecca Chan, Sean Barnaby, Sebastian Krzyczewski, Stéphanie Belzile, Tari Wenzel, Toshibaa Govindaraj, Victoria Romero-Canjura, Wilfredo Cornejo et William Gosselin.

• (1730)

Lors de la présentation de leur rapport final, les membres de l'assemblée de la jeunesse sur le climat ont dit ceci au Sénat :

> Nous vous parlons depuis les étendues sauvages des territoires du Nord, les montagnes majestueuses de l'Ouest, les plaines dorées des Prairies, les rivières puissantes du Québec, les rivages venteux des provinces de l'Atlantique, et de partout ailleurs entre ces lieux. Nous sommes toutes et tous différent.es, issu.es de milieux divers, mais nous avons toutes et tous un point commun : le Canada est notre chez-nous.

Ils ont ajouté ceci :

> Nous espérons que le temps que nous avons investi ici mènera à des changements, pour nous et pour les générations futures, et que nos recommandations auront un impact réel.

Ensemble, les membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat ont élaboré un rapport imposant, recherché et bien équilibré. Les 23 recommandations qu'ils nous ont présentées, à nous, parlementaires, s'inscrivent dans trois catégories : se préparer aux risques climatiques; réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier; renforcer la responsabilité climatique.

Voici leurs recommandations pour se préparer aux risques climatiques :

Un : exiger une évaluation pangouvernementale annuelle des risques climatiques au pays et de leurs impacts économiques.

Deux : revoir les politiques agricoles en collaboration avec des agriculteurs et des organisations agricoles et accroître l'aide financière accordée aux systèmes alimentaires résilients et durables.

Trois : établir des normes nationales et créer un organisme fédéral intergouvernemental pour coordonner la planification et l'intervention en cas d'urgence climatique.

Quatre : garantir l'accès à long terme à des ressources en santé mentale pour les personnes et les collectivités qui sont aux prises avec des traumatismes et de la détresse liés aux changements climatiques.

Cinq : offrir davantage de mesures incitatives pour les rénovations en profondeur et l'adoption de technologies durables dans les logements, les entreprises et les espaces publics.

Six : travailler avec les provinces et les territoires pour reconstruire les collectivités touchées par les changements climatiques au moyen d'infrastructures durables et résilientes.

Elles sont toutes très sensées.

Voici maintenant les recommandations sur la réduction des émissions du secteur pétrolier et gazier :

Sept : soutenir le développement axé sur le transport collectif et le transport électrique plus fréquent et plus rapide le long des corridors existants.

Huit : prioriser le soutien fédéral aux projets provinciaux et territoriaux qui visent l'expansion et l'électrification des réseaux énergétiques alimentés par des sources d'énergie propres.

Neuf : renforcer la connexion des réseaux électriques de l'est à l'ouest et du nord au sud grâce à la coopération interprovinciale et interterritoriale.

Dix : examiner les efforts d'électrification industrielle et investir les fonds publics dans les technologies qui sont déjà fiables.

Onze : promouvoir l'intendance, la gestion des terres et des ressources et le leadership des peuples autochtones dans le développement des énergies renouvelables.

Douze : élargir la portée des programmes qui soutiennent les emplois durables, bien rémunérés et sûrs, y compris les possibilités qui s'adressent spécifiquement aux jeunes.

Treize : protéger les ménages vulnérables contre la hausse des coûts associée à l'abandon progressif du pétrole et du gaz.

Quatorze : soutenir l'information accessible et fondée sur des données probantes sur les politiques énergétiques et climatiques et lutter contre la mésinformation.

Quinze : réduire les subventions accordées au secteur pétrolier et gazier, et exiger que les subventions restantes dépendent de l'atteinte des cibles d'émissions établies.

Maintenant, les recommandations sur la reddition de comptes en matière de climat :

Seize : collaborer avec les provinces et territoires pour intégrer un apprentissage axé sur la nature dans les programmes scolaires.

Dix-sept : garantir l'accès à une information fiable sur les changements climatiques par l'augmentation du financement destiné aux médias locaux et communautaires et par l'examen de l'application de la Loi sur les nouvelles en ligne.

Dix-huit : prioriser l'achat de biens et services durables, locaux et à faibles émissions dans les processus d'approvisionnement fédéraux.

Dix-neuf : créer un mécanisme afin de rendre compte de manière transparente des transactions effectuées à l'aide de fonds publics liés au climat.

Vingt : veiller à ce que les nations autochtones soient impliquées de manière équitable et disposent d'un pouvoir décisionnel tout au long du développement de tous les grands projets, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Vingt-et-un, mieux faire connaître le commissaire à l'environnement et au développement durable et renforcer son indépendance, sa visibilité et son engagement public.

Vingt-deux, exiger que les grands pollueurs, les grandes entreprises et les organismes du secteur public divulguent publiquement leurs émissions de gaz à effet de serre de portée 1, 2 et 3.

Enfin, la recommandation la plus importante :

Vingt-trois, impliquer véritablement et en amont les jeunes dans les processus décisionnels, de façon inclusive, représentative et accessible.

Les membres de l'assemblée ont conclu la présentation de leur rapport en disant ceci au Sénat :

> Merci de prendre nos recommandations au sérieux. Nous espérons que nos appels seront entendus [...]
>
> Nous avons nos différences en termes de région, de situation socio-économique, d'éducation, de langue et d'identité autochtone, mais nous avons été uni.es par un objectif commun : bâtir un avenir juste, vert et durable. Nous sommes prêt.es à relever le défi et impatient.es de montrer la voie, avec innovation, ouverture et dialogue. Cette Assemblée a prouvé que les jeunes ne sont non seulement prêt.es à exiger des solutions, mais aussi à y participer [...]
>
> Enfin, nous avons appris que les parlementaires sont des personnes ordinaires, qui se soucient de l'avenir du pays et qui sont prêt.es à dépasser les barrières partisanes pour travailler pour le bien commun.

Sur ces propos des membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat, y compris leur impression à notre sujet, je voudrais conclure en reprenant les propos tenus par la sénatrice Kingston dans le cadre de cette interpellation :

> Aux 33 membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat, je dis « merci! ». Vous avez fait votre part avec rigueur et élégance. La tâche de redonner espoir à votre génération repose désormais là où elle doit être, c'est-à-dire sur nous.

Oui, sénatrice Kingston; oui, chers membres de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat; et oui, chers collègues sénateurs, la responsabilité d'assurer notre avenir climatique et d'œuvrer pour le bien commun repose sur nous.

Wela'lioq. Merci.

(Le débat est terminé.)

LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE LA GUERRE DE CORÉE

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Martin, attirant l'attention du Sénat sur le 75e anniversaire de la période ayant marqué la guerre de Corée, du 25 juin 1950 jusqu'à la signature de l'accord d'armistice du 27 juillet 1953, sur les années critiques qui ont suivi en matière de maintien de la paix et sur le profond héritage des Canadiens qui ont servi dans le « pays du matin calme », qui perdure à ce jour.

L'honorable Marty Klyne : Honorables sénateurs, je tiens à remercier la sénatrice Martin d'avoir lancé cette interpellation visant à commémorer le 75e anniversaire de la guerre de Corée. Cette interpellation nous donne l'occasion de revenir sur un chapitre de notre histoire militaire qui, malgré les sacrifices qu'il a exigés, ne reçoit pas toujours la reconnaissance qu'il mérite.

La guerre de Corée est parfois appelée « la guerre oubliée ». Pour de nombreux Canadiens, elle a suivi de si près la Seconde Guerre mondiale que sa place dans notre mémoire collective a été éclipsée par les énormes sacrifices consentis entre 1939 et 1945. Pourtant, pour les plus de 26 000 Canadiens qui ont combattu en Corée,

les 516 qui y ont perdu la vie ainsi que les familles et les collectivités qu'ils ont laissées derrière eux, cette prétendue guerre oubliée ne l'a jamais été.

Le conflit a commencé le 25 juin 1950, lorsque les forces nord-coréennes ont envahi la Corée du Sud. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la péninsule coréenne avait été divisée le long du 38e parallèle : les forces soviétiques au nord, et les forces américaines au sud. Le retrait de ces forces a été suivi par la mise en place de gouvernements distincts et par l'aggravation des tensions, lesquelles ont finalement débouché sur un conflit ouvert.

Les Nations unies ont réagi en autorisant un effort militaire multinational. En tant que membre des Nations unies, le Canada s'est joint à 18 pays qui ont contribué à la défense de la Corée du Sud. La contribution du Canada s'est faite sur terre, en mer et dans les airs. Trois destroyers canadiens ont été déployés en juillet 1950, ce qui a marqué le début d'une contribution navale qui a culminé avec la participation de huit navires de guerre. Ces navires avaient notamment pour tâches de protéger la flotte des Nations unies, de bloquer les côtes, d'empêcher les débarquements ennemis, de bombarder des cibles et de fournir de l'aide humanitaire aux villages de pêche isolés.

• (1740)

Le Canada a également joué un rôle important dans le ciel. Le 426e Escadron de transport de l'Aviation royale canadienne transportait des troupes, des provisions, du fret et du courrier entre l'Amérique du Nord et l'Asie. À la fin de son affectation, en 1954, il avait effectué 600 voyages aller-retour au-dessus du Pacifique et transporté plus de 13 000 passagers et 3 millions de kilogrammes de fret et de courrier sans subir de pertes.

Aux côtés des forces armées des États-Unis, les aviateurs canadiens ont également participé à des missions de combat au-dessus de la Corée. Sur terre, les soldats canadiens ont dû faire face aux conditions les plus difficiles qu'on puisse imaginer. Ils ont traversé des terrains montagneux, des vallées, des rivières, des marécages et des rizières. Ils ont affronté des hivers glaciaux et des étés torrides. Le conflit a fini par devenir largement une guerre de patrouilles, de raids et d'accrochages le long de lignes de front bien établies.

L'un des combats les plus importants du Canada a eu lieu en avril 1951, lors de la bataille de Kapyong. Les soldats canadiens du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, aux côtés d'autres forces du Commonwealth et des États-Unis, ont contribué à empêcher une offensive beaucoup plus importante de la Chine et de la Corée du Nord. Ils sont parvenus à ralentir l'avancée de l'ennemi, et les Canadiens ont été décorés de la Presidential Unit Citation des États-Unis pour leur bravoure.

Les combats se sont poursuivis pendant plus de trois ans, jusqu'à ce qu'un armistice soit signé le 7 juillet 1953.

La participation du Canada ne s'est pas arrêtée là. Environ 7 000 soldats canadiens ont joué un rôle dans le maintien de la paix après l'armistice, et les derniers sont rentrés au pays en 1957, juste à temps pour ma naissance.

Bien que ces contributions témoignent du rôle du Canada sur la scène internationale, la guerre de Corée est également l'histoire des communautés de notre pays, en Saskatchewan notamment, qui ont envoyé leurs fils et leurs filles servir dans les forces armées. Il y avait aussi de très jeunes hommes qui s'enrôlaient parce que leur communauté était confrontée à des difficultés économiques et à des possibilités limitées.

Pour de nombreux hommes métis et des Premières Nations, le service militaire représentait un engagement envers leur pays, malgré la discrimination, la pauvreté et l'exclusion sociale qu'ils vivaient chez eux. Pour comprendre l'importance de leur service, nous devons également avoir conscience des circonstances dans lesquelles ils vivaient. Pour de nombreux Métis, s'enrôler était une expression de loyauté envers le Canada et un désir de soutenir ses alliés. Le service militaire offrait également un moyen d'échapper à la pauvreté, à l'exclusion sociale et à un accès limité à l'éducation, et il a ainsi façonné la vie de nombreuses personnes en Saskatchewan.

Après des décennies de marginalisation, de nombreuses familles métisses vivaient sur des réserves routières — on les appelait souvent le « peuple des réserves routières » —, sans terre et sans la sécurité dont bénéficiaient d'autres personnes. Les problèmes de santé, notamment la malnutrition et la tuberculose, étaient également des obstacles à l'enrôlement pour certains.

Malgré ces circonstances, les hommes métis se sont portés volontaires en grand nombre pour les conflits militaires du Canada, y compris la guerre de Corée. Les nombreuses histoires préservées dans *Métis Soldiers of Saskatchewan: 1914 to 1953* mettent davantage en lumière cette contribution et révèlent à quel point le service militaire était souvent une affaire de famille. Des frères, des cousins et des oncles se sont enrôlés, et des communautés entières ont vu de jeunes hommes partir pour la guerre.

Ces récits nous rappellent que le service militaire n'était pas simplement un choix individuel, mais plutôt une partie intégrante de la vie des familles et des communautés. Les parents voyaient leurs enfants partir, les frères et sœurs servaient aux côtés les uns des autres, et les communautés attendaient avec impatience des nouvelles venant de l'autre bout du monde.

Albert « Hap » Boyer était un violoniste métis qui s'est enrôlé dans l'armée en 1951. Partout où il était affecté, il divertissait les gens avec sa musique. En Corée, il a formé un groupe de musique, qu'un officier a baptisé Hap Boyer and his Homesteaders. Des gradins fabriqués à partir de bois peint et de caisses de bière arboraient ce nom. Grâce à sa musique, Hap apportait de la convivialité et une petite partie du pays à ceux qui l'entouraient.

L'expérience des anciens combattants métis s'inscrit également dans le contexte plus large du service militaire des Autochtones de la Saskatchewan, qui inclut les anciens combattants des Premières Nations dont les contributions méritent d'être reconnues à leur juste valeur. Par exemple, Tony Cote est né en 1935 dans la réserve de la Première Nation Cote, à Kamsack, en Saskatchewan. Après avoir fréquenté le pensionnat St. Philip's, il s'est enrôlé dans l'Armée canadienne en 1952, à l'âge de 17 ans seulement. Il a servi pendant près de six ans en tant que bombardier au sein du 81e régiment de campagne de l'Artillerie royale canadienne, dont 14 mois au combat en Corée. Il a été démobilisé en 1958 et a reçu la médaille du service spécial des Nations unies pour la Corée.

À un âge où de nombreux jeunes hommes cherchent encore leur place dans la vie, Tony Cote participait à une guerre à l'autre bout du monde. Son expérience dans le système des pensionnats, suivie de son service militaire, témoigne d'une vie façonnée par des circonstances difficiles et une résilience extraordinaire.

Nous nous souvenons également de Wilf Anderson, un fier vétéran de la Première Nation George Gordon, en Saskatchewan, qui a servi son pays pendant la guerre de Corée.

Des hommes courageux ont servi avec bravoure et détermination tandis que les peuples autochtones continuaient de vivre de profondes inégalités au Canada. Pourtant, leurs difficultés ne se sont pas arrêtées à leur retour. Leurs contributions, comme celles de nombreux anciens combattants de la guerre de Corée, ont été grandement méconnues pendant des décennies. La guerre de Corée a longtemps été considérée comme une « intervention policière » des Nations unies plutôt qu'une guerre. Les anciens combattants ont attendu 40 ans avant de recevoir une reconnaissance officielle et des médailles pour leur service. Ce long délai souligne l'importance de reconnaître ce qu'ils ont vécu, d'honorer leurs sacrifices et de donner à leur histoire la place qu'elle mérite dans la grande histoire du Canada.

Honorables sénateurs, ces récits de service et de sacrifices sont particulièrement importants pour moi, car ils font partie de l'histoire de ma propre famille. Ma mère a été l'une des premières à s'enrôler dans le Service féminin de l'armée canadienne. Mon père, Lawrence Klyne, s'est enrôlé dans l'armée canadienne le 2 janvier 1940, en tant que soldat du Corps royal de l'intendance de l'armée canadienne. Il a servi à l'étranger pendant la Seconde Guerre mondiale au Royaume-Uni, en Europe continentale et dans la région de la Méditerranée centrale. Il est revenu au Canada en août 1945.

Après avoir été libéré, en 1946, il a eu du mal à trouver un emploi civil permanent. Il s'est donc réenrôlé en janvier 1948 et a été promu sergent peu de temps après. Près de six ans après s'être réenrôlé, le 26 novembre 1953, mon père s'est embarqué pour la Corée. Il est arrivé là-bas le 13 décembre et y a servi jusqu'en novembre 1954, avant de revenir au Canada et de reprendre ses fonctions en Saskatchewan.

Sur une photo de lui prise à cette époque, on le voit debout à côté de sa Jeep dans la campagne sud-coréenne, avec une arme de poing attachée à sa jambe, prêt à intervenir. Pour moi, cette photo m'aide à voir ces années de service sous un nouvel angle, non seulement en tant que chapitre de son passé militaire, mais aussi en tant qu'expérience vécue par un jeune homme en service à l'autre bout du monde, loin de chez lui.

Son retour en Saskatchewan a marqué le début d'une nouvelle décennie : il a occupé pendant environ 10 ans des fonctions d'instructeur et de superviseur, principalement au manège militaire de Regina et au camp de Dundurn, en Saskatchewan et au camp de Wainwright, en Alberta. Il a brièvement servi à la base militaire de Calgary avant de revenir à Regina, où il est resté jusqu'à sa libération en mars 1966.

Sa carrière militaire s'est étendue sur près de 24 ans. Il a servi pendant la Seconde Guerre mondiale et au sein de la Force régulière pendant la guerre de Corée. Parmi ses médailles figuraient l'Étoile de 1939-1945, l'Étoile d'Italie, l'Étoile France-Allemagne, la Médaille de la défense, la Médaille canadienne du volontaire, la Médaille du service des Nations Unies (Corée), la Médaille canadienne de service volontaire pour la Corée et la Décoration des Forces canadiennes. Au total, il possédait un ensemble de 10 médailles.

Pour moi, cette biographie raconte l'histoire d'une vie consacrée au service. Au-delà des dates, des lieux et des médailles, il y a un homme qui, de retour chez lui, a continué son service, et a passé des années à former et à encadrer ses pairs. L'histoire de mon père est celle d'un Saskatchewanais parmi tant d'autres. Elle fait le pont entre la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée, ainsi qu'entre le service à l'étranger et le travail de soutien aux Forces armées canadiennes au pays.

Derrière chaque dossier de service, il y a une personne, une famille et une collectivité façonnés par ce service. L'entraînement exigeant et la vie ardue sur un terrain d'une topographie difficile — rivières, marécages et rizières — ont uni ceux qui ont servi ensemble en Corée. Cette solidarité, tout comme le sacrifice en lui-même, est longtemps restée après le retour à la maison. C'est aussi en se souvenant de chacune de ces vies que nous commençons à comprendre le véritable coût de la guerre. Parmi les 516 Canadiens qui sont morts pendant la guerre de Corée, certains ont été tués au combat, d'autres sont morts des suites de leurs blessures, et d'autres encore ont perdu la vie dans un accident ou en raison d'une maladie. Beaucoup ont été enterrés là où ils sont tombés, loin de chez eux, et les familles ont appris la nouvelle par télégramme. Leur sacrifice ne s'est pas limité au champ de bataille; il a été ressenti dans des localités de tout le Canada, en Saskatchewan et ailleurs, par des parents, des conjoints, des enfants, des frères et sœurs et des amis.

• (1750)

Les anciens combattants de la guerre de Corée sont maintenant de moins en moins nombreux. Ce qu'ils ont vécu constitue un chapitre incontournable de notre histoire. Nous avons la responsabilité de préserver leurs récits, de leur rendre hommage et de veiller à ce que les générations futures comprennent les sacrifices qu'ils ont faits. Il ne faut pas perdre de vue les personnes qui portaient l'uniforme. Il faut reconnaître le courage de ceux qui ont servi, les sacrifices de leur famille et la force des collectivités qui les ont soutenus. C'est aussi l'occasion de réfléchir au pays que nous voulons être : un pays qui honore le dévouement, qui regarde son histoire en face avec honnêteté et qui reconnaît les contributions de tous ceux qui ont contribué à le construire. Par le rôle qu'il a joué en Corée, le Canada a démontré le professionnalisme, les capacités et l'engagement de ses forces armées sur terre, en mer et dans les airs, et cet épisode occupe une place importante dans notre patrimoine militaire.

Le service de mon père fait partie de cette histoire, tout comme celui de nombreux vétérans métis et des Premières Nations de la Saskatchewan, dont la contribution mérite d'être commémorée avec respect et gratitude. Faisons en sorte que la guerre de Corée ne soit pas oubliée, que le service des vétérans saskatchewanais de la guerre de Corée soit reconnu et que le legs de ceux qui ont servi continue d'inspirer des générations de Canadiens.

Merci. *Hiy kitatamihin*.

(Sur la motion de la sénatrice Ataullahjan, le débat est ajourné.)

(*À 17 h 53, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.*)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 24 novembre 2026

PAGE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

La stratégie de lutte contre l'itinérance à Winnipeg
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler 3263

À voix égales
L'honorable Farah Mohamed 3263

La Cour internationale de justice
La décision relative au Myanmar
L'honorable Salma Ataullahjan. 3264

Visiteurs à la tribune
Son Honneur la Présidente 3264

The Men of the Deeps
L'honorable Rodger Cuzner 3264

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3265

Les élections municipales
L'honorable Bernadette Clement 3265

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3265

Le Sommet de la Francophonie
L'honorable Allister Surette 3265

Visiteur à la tribune
Son Honneur la Présidente 3266

AFFAIRES COURANTES

La vérificatrice générale
Le commissaire à l'environnement et au développement durable—Dépôt des rapports annuels 2026 3266

Projet de loi de Sergueï Magnitski sur la lutte contre la corruption et la défense des droits de la personne à l'échelle internationale (Projet de loi C-219)
Projet de loi modificatif—Septième rapport du Comité des affaires étrangères et du commerce international présenté
L'honorable Peter Harder 3266

Projet de loi visant à renforcer le secteur de la défense du Canada
Préavis de motion tendant à autoriser le Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants à étudier la teneur du projet de loi
L'honorable Pierre Moreau 3267

Le Sénat
Préavis de motion tendant à autoriser le Sénat à se réunir en comité plénier afin d'étudier la teneur du projet de loi C-42
L'honorable Pierre Moreau 3267

Loi sur l'abordabilité des produits d'épicerie et du logement (Projet de loi C-42)
Première lecture 3267

Langues officielles
Préavis de motion tendant à autoriser le comité à reporter la date de dépôt de son rapport final concernant son étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine
L'honorable Allister Surette 3268

La modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi
Préavis d'interpellation
L'honorable Wanda Thomas Bernard 3268

PÉRIODE DES QUESTIONS

La défense nationale
La surveillance sous-marine
L'honorable Yonah Martin 3268
L'honorable Pierre Moreau 3268

Le Bureau du Conseil privé
Le Bureau des grands projets
L'honorable Jim Quinn 3268
L'honorable Pierre Moreau 3269

Les affaires mondiales
Le Sommet canadien de l'investissement
L'honorable Tony Loffreda 3269
L'honorable Pierre Moreau 3269
L'exportation de cannabis
L'honorable Tony Dean 3269
L'honorable Pierre Moreau 3269

La santé
La surveillance des produits de santé
L'honorable Danièle Henkel 3270
L'honorable Pierre Moreau 3270
Les médicaments
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler. 3270
L'honorable Pierre Moreau 3270

Les services aux Autochtones
La Loi sur les Indiens
L'honorable Mary Jane McCallum. 3271
L'honorable Pierre Moreau 3271

La sécurité publique
La saisie de marchandises issues du travail forcé
L'honorable Salma Ataullahjan. 3271
L'honorable Pierre Moreau 3271

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas
L'honorable Mary Coyle 3271

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 24 novembre 2026

PAGE

Les affaires mondiales
La Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique
L'honorable Yuen Pau Woo 3272
L'honorable Pierre Moreau 3272

L'innovation, les sciences et le développement économique
L'accès au matériel sexuellement explicite en ligne
L'honorable Julie Miville-Dechêne 3272
L'honorable Pierre Moreau 3272

ORDRE DU JOUR

La Loi sur les aliments et drogues (Projet de loi S-202)
Rejet du projet de loi à l'étape de la troisième lecture
L'honorable Peter Harder 3273
L'honorable Jim Quinn 3274
L'honorable Pat Duncan. 3274
L'honorable David M. Wells 3274
L'honorable Julie Miville-Dechêne 3275
L'honorable Pierrette Ringuette 3275

Projet de loi sur le réseau de digues de l'isthme de Chignecto (Projet de loi S-216)
Troisième lecture—Ajournement du débat
L'honorable Jim Quinn 3276

Projet de loi sur le Mois du patrimoine chrétien (Projet de loi S-249)
Deuxième lecture—Suite du débat
L'honorable Wanda Thomas Bernard 3278

PAGE

L'honorable Yonah Martin 3279
L'honorable Mohamed-Iqbal Ravalia 3282

Le Code criminel
La Loi sur les Indiens
Projet de loi modificatif—Cinquième rapport du Comité des peuples autochtones sur la teneur du projet de loi—Report du débat
L'honorable Michèle Audette. 3283

Affaires juridiques et constitutionnelles
Budget—L'étude sur les affaires juridiques et constitutionnelles en général—Adoption du seizième rapport du comité
L'honorable David M. Arnot 3283

La valeur du tourisme pour l'édification du pays
Interpellation—Suite du débat
L'honorable Tony Loffreda 3283
L'honorable Wanda Thomas Bernard 3285

Le rapport final de l'Assemblée canadienne de la jeunesse sur le climat
Interpellation—Fin du débat
L'honorable Mary Coyle 3287

Le soixante-quinzième anniversaire de la guerre de Corée
Interpellation—Suite du débat
L'honorable Marty Klyne 3289